



## SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :

Discussion générale (suite)

Discours de M. Kodjo (Togo) . . . . .	203
Discours de M. Al-Sabah (Koweït) . . . . .	207
Discours du prince Saud Al-Faisal (Arabie Saoudite) . . . . .	210
Discours de M. Minah (Sierra Leone) . . . . .	212
Discours de M. Bitsios (Grèce) . . . . .	217
Discours de M. Pesantes García (Équateur) . . . . .	219

**Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE**  
(Sri Lanka).

*En l'absence du Président, M. Fischer (République démocratique allemande), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. KODJO (Togo) : Comme Shakespeare l'a dit dans la scène 2 de l'acte I de *Jules César* : "L'homme à certaines heures est maître de son destin. Nos fautes, cher Brutus, ne sont point dans nos étoiles mais dans nos âmes prosternées." Prenant la parole pour la première fois à la tribune de cette assemblée, me pardonnerez-vous, Monsieur le Président, si, d'emblée, oublious de l'émotion qui m'étreint et de l'honneur que je ressens, et tiraillé entre l'imper-  
tinence du novice et la naïveté de l'illusionniste, j'ose situer les responsabilités dans cet immense débat qui agite un monde qui s'interroge ? Je ne sais.

2. Mais vous me permettrez sans doute, avant d'aller plus loin, de saluer le pays frère des Seychelles que nous accueillons avec beaucoup de plaisir et d'adresser les chaleureuses félicitations de la délégation togolaise à M. Amerasinghe pour sa brillante élection à la présidence de la trente et unième session de notre assemblée. Sa réputation de diplomate averti, parce que "nourri dans le sérail", ses grandes qualités d'esprit et de cœur, sa compétence et sa connaissance parfaite des problèmes difficiles qui confrontent notre monde moderne nous assurent tout à la fois et du déroulement harmonieux de nos débats et du succès de notre entreprise.

3. Originaire de Sri Lanka, pays souriant et hospitalier, situé dans un continent aux vertus millénaires de tolérance, de sagesse et de pondération, M. Amerasinghe conduira, sans aucun doute, les travaux de cette trente et unième session à un aboutissement heureux. Ma délégation se réjouit également de voir accéder à la présidence de notre session un des meilleurs fils d'un pays, qui, de manière permanente et vigilante, s'est fait le défenseur primordial

des intérêts des peuples du tiers monde. M. Amerasinghe peut d'ores et déjà compter sur la collaboration de ma délégation dans l'accomplissement des tâches importantes qui lui sont confiées.

4. Les félicitations de la délégation togolaise vont également au Président sortant, M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, qui a su, avec beaucoup de maîtrise et de compétence, mener à bien les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale.

5. Enfin, c'est avec plaisir que j'accomplis un des tout premiers devoirs que je me suis assignés en tant que nouveau Ministre des affaires étrangères de la République togolaise, celui de rendre, au nom du Président de la République togolaise, le général Gnassingbé Eyadéma, de son gouvernement et son mouvement d'union nationale, le Rassemblement du peuple togolais, un vibrant hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour l'œuvre remarquable qu'il a accomplie à la tête de notre organisation. Nous voudrions le féliciter chaleureusement pour l'action opiniâtre qu'il n'a cessé de mener et pour les succès éclatants qu'il a remportés dans les circonstances particulièrement difficiles et délicates qui ont marqué son mandat. Infatigable messager de la paix, courageux défenseur des principes fondamentaux de notre charte, et notamment du principe essentiel du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Secrétaire général a su infléchir dans un sens positif et réaliste les événements d'une époque en pleine mutation. Mon gouvernement estime que M. Kurt Waldheim a bien mérité de la communauté internationale tout entière, et plus particulièrement des pays en développement par ses décisions courageuses et ses interventions opportunes.

6. Enfin, je ne manquerai pas de saluer, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, la mémoire du président Mao Tsétoung qui a su conduire dans l'effort et dans la dignité le grand et noble peuple chinois sur la voie du développement et du mieux-être.

7. Les problèmes nombreux et complexes qui agitent notre monde et qui affectent l'avenir de chacun de nos Etats mettent une fois de plus en évidence la communauté de destin de nos peuples et leur irréfragable interdépendance. Aussi est-il du devoir de tous les gouvernements de rechercher à ces problèmes des solutions claires garantissant les intérêts légitimes des uns et des autres, condition essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

8. Que le monde d'aujourd'hui soit dominé par l'angoisse et la peur, n'est-ce pas là un truisme ? Que la survie de

l'espèce humaine aux prises avec ses propres contradictions soit visiblement en jeu, voilà une autre évidence. Qu'il existe aujourd'hui une problématique mondiale dont les données s'imposent à nous dans leur brutalité et leur désespérance, qui cherche à le nier ?

9. Mais que surgisse, *ex abrupto*, au-delà des tâtonnements tortueux et des cheminements obliques, des processus qui biaissent et des démarches qui cahotent, une volonté flagrante et claire, rectiligne de précision et de grandeur, qui vise la maîtrise profonde et radicale des problèmes ainsi posés, rien n'est moins patent . . . Alors l'humanité poursuit sa marche heurtée vers des lendemains incertains. Il nous appartient pourtant, dans le cadre de notre organisation, si décriée mais si nécessaire, de faire lever l'espoir et de briser la peur. Il nous appartient d'agir pour conjurer les effets pervers qui rongent un monde dichotomique, c'est-à-dire divisé, qui s'ébroue dans une crise sans précédent : crise politique, crise économique, crise morale et de société, toutes calamités rendues possibles parce que les principes cardinaux de la Charte des Nations Unies ont été perdus de vue. Et pourtant, l'espoir doit subsister de pouvoir dominer l'anathème apparent dont semble frappée la société actuelle, si tant est que l'on veuille bien, dans nos démarches, nos schèmes de pensée, nos actions concrètes, privilégier l'homme.

10. "Le monde", a-t-on pu écrire, "a un cancer et ce cancer est l'homme . . ." Assertion exacte dans un certain sens, mais l'homme a cette ambivalence fondamentale et combien réconfortante d'être à la fois mal et remède. Et c'est autour de lui, et par lui, que nos problèmes seront résolus et nos angoisses dissipées. Dans cette optique, je livrerai les vues du Gouvernement togolais sur les problèmes qui agitent aujourd'hui la douloureuse humanité.

11. Les situations critiques que connaît le monde actuel sont pour la plupart dans l'impasse, et les récentes lueurs d'espoir apparues ça et là ne peuvent nous faire oublier l'ampleur des angoisses et la gravité des problèmes qui se posent : il en va ainsi du respect des droits de l'homme et de la décolonisation.

12. En Namibie, l'occupation illégale par le régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud persiste, en dépit de la réprobation maintes fois exprimée par la communauté internationale, de même que subsiste l'intention perfide de violer l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ce pays en le "balkanisant" par la création de pseudo-foyers nationaux. Nous ne pouvons que condamner avec fermeté cette politique de division et d'occupation continue et exiger sa cessation immédiate par le transfert des pouvoirs au peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization /SWAPO/, seul représentant authentique reconnu par notre organisation. L'évolution récente enregistrée dans cette partie du monde ne peut nous faire oublier que normalement, à l'heure où nous parlons, la Namibie devrait avoir收回é son indépendance et la plénitude de ses droits d'Etat souverain.

13. Le respect de l'homme nous impose, ici comme ailleurs, le devoir primordial d'exiger l'application des décisions antérieurement prises par notre organisation.

14. En République sud-africaine, le drame qui couvait depuis longtemps sous la cendre a éclaté au grand jour. A ne

pas méditer profondément les leçons de l'histoire, à ne pas intégrer dans la conscience et dans les actes les faits éloquents et flagrants, à vouloir ignorer la réalité dont la plus élémentaire des manifestations est qu'un homme est un homme, quelle que soit la couleur de sa peau, la minorité blanche, obstinément repliée sur l'odieux principe de l'*apartheid* et son succédané qui ne trompe personne, la "bantoustanisation", et ce au mépris de la réprobation générale, vient de déclencher un processus irréversible aux conséquences incalculables. La révolte des élèves et des étudiants, les grèves des ouvriers des ghettos, manifestations claires et lucides d'opposition à la politique avilissante de la ségrégation raciale, sont tour à tour réprimées par des massacres sanglants, des arrestations arbitraires et des jugements sommaires.

15. Au moment où M. Vorster s'engage dans des négociations diplomatiques sur l'avenir de la Namibie et du Zimbabwe, peut-être faudrait-il lui rappeler tout simplement que l'horreur est à ses propres portes et que les mouvements de libération nationale, soutenus par le peuple courageux de l'Azanie, vaincront tôt ou tard, pacifiquement ou autrement, pour l'honneur et la dignité de l'homme noir, que dis-je, de l'homme tout court.

16. Au Zimbabwe, l'espoir semble permis. Après des années de lutte opiniâtre, les populations et les mouvements de libération, appuyés par les pays épris de paix, notamment ceux de la ligne de front à qui il convient de rendre un hommage mérité, ont acculé le régime de Ian Smith dans ses derniers retranchements. Aujourd'hui, la diplomatie internationale s'est emparée de la question et semble vouloir résoudre un problème qui l'était déjà à moitié. A nous, il reste la vigilance, une vigilance de tous les instants pour que l'Afrique ne soit point frustrée de la victoire, de sa victoire; aux mouvements de libération, l'unité, voire la persévérence pour que, demain se bâtit, dans la paix et la concorde, un Zimbabwe indépendant et prospère.

17. L'analyse objective des problèmes qui prévalent dans ces trois territoires nous amène à affirmer que la persistance de la perversité que l'on y observe est encouragée par certains Etats Membres des Nations Unies qui, plaçant leurs intérêts égoïstes et immédiats au-dessus de leurs obligations internationales, n'appliquent pas les sanctions édictées par notre organisation à l'encontre des régimes racistes de l'Afrique austral. En effet, dans le cadre d'une coopération renforcée, ces régimes n'ont cessé de bénéficier, de la part de ces pays, d'une aide accrue dans les domaines militaire, économique, commercial, financier, culturel et social. N'était cette coopération complice savamment entretenue, la République sud-africaine n'aurait pas réussi à se classer aux premiers rangs des puissances économiques et militaires du monde devenant ainsi une menace perpétuelle pour les pays de la ligne de front et pour le continent africain tout entier.

18. La communauté internationale se doit d'assumer pleinement ses responsabilités face à cette situation explosive. Elle a le devoir d'aider à ramener la détente et à restaurer la paix et la sécurité dans cette partie du monde. Cela suppose, notamment, la condamnation sans équivoque des régimes racistes de l'Afrique austral, l'application effective par tous les pays des sanctions prises à l'encontre de ces régimes, un renforcement du soutien et un accrois-

sement de l'aide aux mouvements de libération. A cet égard, la délégation togolaise se plaît à saluer chaleureusement la courageuse décision prise par la République populaire du Mozambique d'appliquer sans réserve, au prix de lourds sacrifices, les sanctions imposées à la Rhodésie par notre organisation.

19. En ce qui concerne le territoire des Afars et des Issas, nous invitons la Puissance administrante à accorder sans condition une indépendance véritable au peuple de ce pays qui a droit comme les autres à la liberté, à l'égalité et à la fraternité.

20. Il en va de même pour les Comores où l'unité nationale de ce pays doit être respectée avec le retour de l'île de Mayotte dans le giron originel.

21. Il est regrettable de constater qu'au Sahara occidental aucun progrès n'a été enregistré dans le sens de l'application du principe de l'autodétermination solennellement adopté à notre dernière session /*résolution 3458 A (XXX)*/. Bien au contraire, la situation s'est empirée du fait de graves malentendus. Point n'est besoin de dire que la communauté internationale se doit d'errayer cette menace pour la paix et la sécurité dans cette sous-région du continent africain.

22. La même impasse, celle que nous évoquions plus haut, caractérise de la même manière les crises qui se déroulent dans les autres parties du monde. Ici comme ailleurs, c'est faute d'appliquer les principes d'équité, de solidarité, de courage politique, même lorsque celui-ci demande un choix douloureux, que nous nous devons de connaître, nous, les difficultés, et les peuples, la souffrance.

23. Au Moyen-Orient, il est devenu évident aux yeux de la communauté internationale qu'une paix juste et durable n'est possible que fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. Comme par le passé, mon pays continuera d'apporter son soutien total au peuple palestinien dans sa longue et héroïque lutte. Le même soutien va également aux pays frères arabes qui ne ménagent aucun effort pour récupérer leurs territoires occupés. Nous demandons une fois de plus à la communauté internationale de persévirer dans ses efforts pour que, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, une solution juste et équitable, condition *sine qua non* du rétablissement d'une paix véritable dans cette région, soit trouvée à la crise.

24. Il ne sert à rien de se voiler la face en jetant le manteau de Noé sur une situation que masque à grand peine la crise libanaise. Sous la cendre et en profondeur le mal couve au Moyen-Orient. Il nous faut du courage pour l'aborder et le vaincre de peur que demain il ne soit trop tard.

25. Au Liban, en effet, une guerre civile meurtrière continue de sévir dans le pays, menaçant d'extermination totale un peuple jadis heureux et prospère. Je voudrais exprimer ici la vive émotion qu'éprouve mon pays devant cette guerre dévastatrice, dans laquelle aucune des factions antagonistes n'a rien à gagner.

26. Nous en appelons aux belligérants pour qu'ils établissent un cessez-le-feu immédiat et qu'ils se retrouvent en vue d'élaborer une solution qui tienne compte de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban.

27. Le Liban souffre le martyre dans le silence et l'impuissance quasi générale. Il paie le prix, et quel prix, de l'incapacité de la communauté internationale à pratiquer l'exérèse et à vaincre l'injustice.

28. A Chypre, l'on assiste à l'aggravation de la crise que connaît ce pays depuis des années, du fait d'ingérences étrangères caractérisées. Seules la cessation de cette immixtion inadmissible et une prise de conscience aiguë des deux communautés chypriotes de leur appartenance à une même nation peuvent permettre l'ouverture de négociations, conformément aux résolutions 3219 (XXIX) de l'Assemblée générale et 365 (1974) et 367 (1975) du Conseil de sécurité.

29. Enfin, ma délégation ne peut passer sous silence le problème préoccupant du peuple coréen divisé et l'aggravation de la tension qui règne dans cette partie du monde. De l'avis de mon gouvernement, le dénouement du drame coréen réside dans le retrait de la Corée du Sud de toutes les forces étrangères qui y sont stationnées sous le commandement des Nations Unies et la substitution, à l'armistice, d'un traité de paix entre les parties intéressées. C'est à cette seule condition et à ce prix qu'il sera possible au peuple coréen de réussir une réunification pacifique, conformément au communiqué conjoint nord-sud du 4 juillet 1972<sup>1</sup>.

30. L'iniquité et l'injustice ne peuvent servir de soubassement à un ordre politique solide et durable. Nous le déclarons sans cesse; sans cesse nous le proclamons. Il serait donc souhaitable que ces vices soient bannis de notre organisation même, de l'ONU, où le processus de décolonisation entamé là et à ce prix doit se poursuivre. Déscoloniser l'ONU, c'est arriver à la suppression et l'abolition pure et simple du droit de veto. Le droit de veto, concevable il y a 30 ans, est aujourd'hui parfaitement injustifié et pratiquement désastreux. L'usage qu'en font les nations qui en disposent autorise toutes sortes d'anomalies, dont la plus évidente et la plus récente est le blocage de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République soeur de l'Angola et de la République socialiste du Viet Nam.

31. La République populaire d'Angola, courageuse et vaillante, victorieuse et triomphante, et le Viet Nam, héroïque et valeureux, méritent mieux de la part de la communauté internationale qu'une fin de non recevoir sèche et sans détours. Qui dira le contraire ?

32. Ainsi, dans le domaine de la politique pure, nous heurtons-nous à nos propres contradictions, incapables de maîtriser les forces que, Prométhées ou apprentis sorciers, nous déchaînons par nos actions et bien souvent par notre refus délibéré d'agir. Pourtant, dans le domaine économique, de grands espoirs se sont levés, de vastes desseins

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*

esquissés. Le monde s'est livré à une remise en cause fondamentale de ses structures sous la pression des événements et la brutalité éloquente des faits. Il est devenu clair pour tous que, comme on a pu le dire, de la transformation urgente de la structure économique mondiale, de la conscience des pays, dépend que le progrès et la libération du vaste monde sous-développé passent par le chemin de la collaboration fondée sur la solidarité, la justice et le respect des droits de l'homme ou qu'au contraire ils soient entraînés sur la voie du conflit, de la violence et de la douleur, précisément pour imposer le respect des principes de la Charte des Nations Unies.

33. Ainsi donc, c'est toujours de l'homme qu'il s'agit, ici comme ailleurs, de l'homme et de ses droits inaliénables, et surtout de sa liberté première, celle qui le délivre de la misère, de la faim et de l'ignorance. Mais qu'a donc fait la communauté internationale dans ce sens ?

34. Depuis que le monde a pris conscience de la dichotomie qui sévit en son sein, du fossé immense qui sépare le Nord nanti du Sud pauvre, des dangers qui peuvent résulter d'une situation aussi périlleuse aggravée par une crise économique sans précédent, le nouvel ordre économique international est devenu un thème privilégié de réflexion, sinon une ardente incitation à l'action.

35. Issu de la crise sans précédent qui a secoué l'économie mondiale au cours de ces dernières années et dont le dénouement n'est pas encore certain, le nouvel ordre économique international ne sera-t-il qu'illusion, phalène sans lendemain, qu'un rétablissement de la situation dans les pays nantis condamnerait à coup sûr ? On peut le redouter.

36. En effet, depuis que les pays démunis ont demandé et obtenu la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a adopté en mai 1974 une résolution historique (*résolution 3201 (S-VI)*) sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance et la coopération entre tous les Etats, depuis que la résolution de la septième session extraordinaire (*résolution 3362 (S-VII)*) est venue approfondir les conclusions de la sixième session extraordinaire et donner un cadre d'application à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (*résolution 3281 (XXIX)*), peu de progrès ont été réalisés dans la voie de la recherche et de la promotion d'un monde nouveau parce que plus juste et plus fraternel.

37. Si l'inflation commence à être maîtrisée, notamment dans les pays nantis, et si l'expansion y est de nouveau possible, les pays en développement subissent toujours les rigueurs d'une situation extrêmement difficile. Les problèmes de balances de paiement s'y posent avec la même acuité qu'auparavant. Le déficit enregistré dans ce domaine au titre des pays en développement en 1975 (plus de 40 milliards de dollars) atteindrait, selon certaines estimations, environ 112 milliards de dollars en 1980 si les tendances actuelles se maintenaient. Situation ardue sur le plan économique. Situation difficile sur le plan monétaire. La réforme du système monétaire international est à refaire... ou à faire. Le mécanisme adopté par les ajustements de taux de change est inique et défectueux; la coopération attendue

des banques centrales pour assurer la stabilité du système n'a jamais fonctionné convenablement. Les intérêts des pays pauvres sont plus que jamais négligés. La preuve en est que le fonds d'affectation spéciale conçu pour assurer des transferts de moyens de paiement aux nations du tiers monde voit ses ressources diminuer considérablement du fait des tribulations du coût de l'or, à la suite des récentes adjudications du Fonds monétaire international. Succédané futile du mécanisme du lien entre droits de tirages spéciaux et ressources du développement réclamé par les pays pauvres, le fonds, on peut l'affirmer aujourd'hui, a fait long feu.

38. Pendant ce temps, la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, qui devrait atteindre 9 milliards de dollars pour la prochaine période de trois ans, connaît un retard considérable alors que le capital de la Banque mondiale s'amenuise.

39. Donc l'aide bilatérale et multilatérale s'essouffle alors que les pays du monde, notamment les plus riches, consacrent annuellement près de 300 milliards de dollars aux dépenses d'armement.

40. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (*CNUCED*), tenue à Nairobi au mois de mai dernier. A cette occasion, les pays en développement ont présenté un programme lucide et réaliste qu'ils avaient de concert arrêté à Manille.

41. Le Gouvernement togolais a la ferme conviction que le programme intégré pour les produits de base tel que proposé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, avec comme dispositif central la création d'un fonds commun pour le financement des stocks régulateurs, est l'élément fondamental de toute solution pour le problème des produits de base. Mon gouvernement appuie sans réserve l'établissement du fonds commun et se déclare prêt à y contribuer conformément aux critères qui seront définis à cet effet.

42. Les oppositions arrêtées par les pays démunis à Nairobi se greaient également sur un point devenu aujourd'hui très préoccupant : celui de l'endettement des nations du tiers monde. Le Gouvernement togolais appuie fortement la position des pays en développement relative à l'annulation de la dette publique par les pays nantis au profit des nations démunies les moins avancées, et souhaite qu'un moratoire soit étudié en faveur de ces mêmes pays en ce qui concerne la dette d'origine privée.

43. Au fond, à Nairobi, les nations démunies ont montré clairement qu'elles tenaient, au nom de leur dignité d'hommes libres, plus à la justice et à l'équité qu'à la charité et à l'assistance. Ce sont ces mêmes objectifs qui guident ceux d'entre eux qui, en notre nom, participent à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, dite dialogue Nord-Sud. Au moment où l'enlisement et l'impasse se généralisaient, le dialogue Nord-Sud avait suscité des espoirs. Puisque ces espoirs se réaliser de manière positive car, partout où des hommes de bonne volonté peuvent faire progresser les problèmes de notre temps, dissiper les angoisses, établir la solidarité, il faut aller hardiment, courageusement, pour être utile à notre humanité.

44. Mais qui ne comprendra pas l'impatience de nos pays ? Nous avons longtemps attendu des solutions à nos problèmes communs, longtemps espéré en la solidarité humaine. Aujourd'hui nous n'attendons plus : nous agissons et agirons de nous-mêmes et pour nous-mêmes, pour asseoir une coopération horizontale, une sorte de "dialogue Sud-Est, Sud-Ouest" axé sur la "self reliance" individuelle et collective pour la véritable indépendance de nos Etats : l'indépendance économique. Mais nous le ferons tout en restant ouverts au dialogue, à la concertation et à la collaboration.

45. C'est cette foi qui n'a cessé d'animer le Président de la République togolaise, le général Gnassingbé Eyadéma, apôtre de la paix et de la coopération fraternelle entre les peuples. C'est également cette foi qui a guidé les Etats de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest quand ils ont créé sans détours la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, transcendant les barrières linguistiques léguées par la colonisation. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest sera demain le soubassement profond, la pierre angulaire du développement harmonieux des pays de cette partie du continent africain.

46. Les hommes sont parfois maîtres de leur destin; n'est-ce pas réconfortant de ne pas se savoir "déterminé", "prédestiné", d'avoir le choix, même celui de se conformer à ce précepte d'un homme politique connu qui se voulait avisé : "Il n'est point de problème si grave qu'une absence de solution ne puisse résoudre" ? Mais pouvons-nous rester les bras croisés alors qu'il s'agit de la liberté des peuples, liberté qui ne peut se contenter indéfiniment de se nourrir d'expédients éphémères et fragiles ? Resterons-nous inactifs alors qu'il s'agit de demeurer fidèles à l'histoire de l'humanité qui n'est autre que le passage continual de l'état de nécessité à l'état de liberté, donc de dignité ?

47. Nous réussirons parce que c'est de l'homme qu'il s'agit et parce qu'une défaite "*caveant consules !*" serait catastrophique. Nous réussirons parce que l'enjeu est fondamental, difficile mais exaltant. N'est-il pas vrai que nous sommes de race divine et possédons le pouvoir de créer ? A nous donc, l'espoir.

48. M. AL-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je suis heureux d'exprimer à M. Amerasinghe, en mon nom personnel et au nom du Gouvernement du peuple koweïtiens, mes félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection témoigne de la haute estime dans laquelle le tient l'instance internationale qui voit en M. Amerasinghe un homme d'une vaste expérience et de la plus haute compétence. La confiance que lui a manifestée l'Assemblée générale ne signifie pas seulement qu'elle reconnaît les imminentes qualités qui le caractérisent : il faut également y voir le symbole du respect qu'inspire à la communauté des nations le rôle joué par son pays, Sri Lanka, sur la scène internationale. La majorité des représentants ici présents viennent de rentrer de la Conférence de Colombo<sup>2</sup> où ils ont pu constater avec quelle détermination le peuple de Sri

Lanka lutte pour faire triompher les principes de l'égalité et de l'équité dans les relations entre tous les peuples. Je souhaiterais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui a présidé la dernière Assemblée générale, pour avoir dirigé nos travaux avec autorité et en guide éclairé.

49. Le Koweït fait appel à tous les pays pour qu'ils confirment le principe d'universalité admis par l'Organisation internationale : nous estimons en effet que la qualité de Membre de l'ONU doit être conférée sans aucun délai à tout pays qui satisfait aux conditions stipulées dans la Charte. A cet égard, je voudrais féliciter la République des Seychelles de son admission à l'Organisation des Nations Unies et, par la même occasion, exprimer l'espoir que le Viet Nam sera bientôt admis à son tour, car il dispose de toutes les qualités stipulées par la Charte.

50. Le Koweït tient également à féliciter vivement le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation et à favoriser la paix et la sécurité internationales. Le Koweït se réjouit des visites fréquentes rendues par le Secrétaire général aux Etats Membres afin de rentrer en rapport direct avec les dirigeants et d'obtenir ainsi des renseignements de première main sur les problèmes qui les confrontent. Le Koweït estime que le Secrétaire général devrait intensifier encore ses initiatives afin de promouvoir une plus grande compréhension et une plus grande amitié entre les nations. Les pouvoirs limités qui lui ont été conférés par la Charte ont été largement accrus par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le facteur décisif, cependant, a toujours été sa sincérité, son dévouement, ses efforts constants pour renforcer l'attachement des Etats aux principes énoncés dans la Charte.

51. Mon gouvernement voudrait, en particulier, féliciter les Nations Unies de leurs efforts visant à organiser une assistance internationale en cas de catastrophe naturelle. La sécheresse, les inondations, les secousses sismiques surviennent fréquemment depuis quelques années. Les victimes innocentes de ces catastrophes doivent trouver une source de consolation dans la pensée qu'ils ne sont pas laissés à leur triste sort et qu'ils peuvent compter sur la compassion et l'appui matériel des gens de bonne volonté partout dans le monde.

52. Les relations internationales ont alterné entre le dialogue et l'affrontement. Un dialogue important a lieu depuis des années aux Nations Unies sur les questions de la décolonisation et de l'*apartheid*. Encore que le processus de décolonisation ait rapidement progressé, les tentatives visant à amener les pays racistes à abandonner leur politique surannée d'*apartheid*, qui constitue un crime contre l'humanité, par contre, ont eu peu de succès. La quasi-universalité réalisée par les Nations Unies apporte en soi la preuve tangible que la cause de la liberté et de l'indépendance a largement triomphé. Cependant, les événements violents qui agitent l'Afrique du Sud, la Namibie et la Rhodésie viennent prouver à l'envi que la patience des peuples a des limites quand la communauté internationale ne prend pas les mesures qui s'imposent en vue de redresser l'injustice qui leur est faite.

<sup>2</sup> Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

*M. Amerasinghe (Sri Lanka) prend la présidence.*

53. Les rebondissements récents en Afrique du Sud prouvent la volonté du peuple opprimé d'Afrique du Sud de résister à la tyrannie de l'*apartheid*, et l'on ne saurait réprimer cette volonté. Le soulèvement de la majorité de la population de l'Afrique du Sud révèle la faillite de la notion de la suprématie d'une race par rapport à une autre. Non seulement la poursuite de la politique raciste en Afrique du Sud est un acte qui dégrade la dignité de l'homme, mais elle constitue une menace à la stabilité et à la sécurité du continent africain en particulier, et du monde en général. Le Koweït salue le peuple de l'Afrique du Sud dans sa résistance farouche à la politique haïssable de l'*apartheid* et dans sa lutte pour l'égalité. La question de la Namibie doit permettre aux Nations Unies de faire la preuve de leur habileté à amener l'Afrique du Sud à retirer ses troupes de Namibie et permettre ainsi aux Namibiens de choisir leur destin sans ingérence extérieure. Le Gouvernement du Koweït estime que des sanctions obligatoires devraient être prises à l'encontre de l'Afrique du Sud si cette dernière persiste dans son refus d'appliquer le droit.

54. La situation en Rhodésie est devenue également critique et dangereuse. La minorité blanche continue à dominer et a recours, plus que jamais, à la force pour terroriser la majorité autochtone. En dépit de l'évolution récente en Rhodésie, l'objectif définitif devrait être la prise du pouvoir par la majorité africaine.

55. Le Koweït appuie énergiquement le peuple du Zimbabwe dans sa lutte contre la discrimination et l'oppression. Le seul remède à la situation explosive en Afrique australe est l'acceptation de la règle de majorité et de toutes les conséquences qui s'ensuivent. C'est là une condition *sine qua non* pour le rétablissement de conditions normales dans le territoire.

56. La trame de la sécurité internationale est très faible. Les petits pays ne pensent pas pouvoir se dérober aux desseins néfastes des pays les plus puissants. Rien ne saurait arrêter les tentations des pays puissants d'user de la force pour servir leurs intérêts nationaux ou de recourir à la puissance militaire pour faire triompher leurs objectifs nationaux. L'absurdité de cette situation est illustrée par la contradiction qui existe entre l'action de l'Assemblée générale et l'apathie du Conseil de sécurité. Les résolutions de l'Assemblée reflètent la détermination des peuples de la majorité des Etats Membres de faire disparaître les vestiges du colonialisme, de créer un climat politique favorable et d'établir des rapports sains entre les pays en développement et les pays développés. Les travaux du Conseil de sécurité, par contre, ont été caractérisés par l'inaction et l'omission. Les projets de résolution sont constamment remaniés sous la pression des grandes puissances, de sorte que les textes définitifs perdent toute autorité ou efficacité. Le recours abusif au veto par les grandes puissances a constamment empêché le Conseil de sécurité d'influer sur les événements lors de crises internationales. Les agissements du Conseil de sécurité ont créé de grandes anomalies au sein des Nations Unies et dans la conduite des relations internationales. La vingt-neuvième session de l'Assemblée générale en 1974, par exemple, a fait ressortir de manière frappante le contraste entre les désiderata de la majorité de l'Assemblée et ceux de la minorité du Conseil. En effet, lorsque les grandes

puissances ont opposé leur veto en Conseil de sécurité à une proposition visant à exclure l'Afrique du Sud des Nations Unies, la majorité des membres de l'Assemblée ont soutenu le refus des lettres de créance de la délégation sud-africaine, obligeant celle-ci à se retirer de la session.

57. Comme il a été mis fin, en 1966, au Mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain grâce à une résolution de l'Assemblée générale portant constitution d'une administration des Nations Unies en Namibie (*réolution 2145 (XXI)*), dont la mise en oeuvre était assujettie à des mesures préalables du Conseil de sécurité. Les exemples abondent qui montrent que le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de la responsabilité primordiale définie par la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Rien ne saurait être plus nuisible aux Nations Unies que de voir deux de ses organes principaux œuvrer contradictoirement. Le Conseil de sécurité a failli à son devoir qui lui dictait de condamner les Etats qui faisaient fi des principes de la Charte et de les obliger à s'incliner devant les résolutions de la communauté internationale.

58. La question du désarmement complet et général, plus que tout autre, intéresse au plus haut point les peuples du monde. Il est, par conséquent, regrettable de voir les négociations sur le désarmement prendre la forme d'un dialogue entre les deux superpuissances. Les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (*SALT*) n'ont pu jusqu'ici déboucher sur de véritables mesures de désarmement ni freiner la course aux armements. Les accords soviéto-américains sur le désarmement ont eu pour seul résultat de voir la course à l'armement quantitatif céder le pas au qualitatif. Les grandes puissances nucléaires – nous en sommes conscients – ont la faculté de se détruire mutuellement comme celle d'annihiler le monde. Les petits pays ne sauraient être traités en spectateurs indifférents ou fâcheux. La question du désarmement présente pour eux un intérêt vital puisque le bien-être et la survie de leurs peuples en dépendent. Les ressources consacrées à l'armement seraient mises à meilleur usage si elles étaient affectées au domaine social ou à la lutte contre l'inflation.

59. Mon gouvernement a été le premier à appuyer la convocation d'une conférence mondiale du désarmement comme la seule instance valable où toutes les nations, grandes et petites pourraient formuler leurs opinions. Les travaux préparatoires de cette conférence ont montré que les perspectives ne sont guère encourageantes, du moins dans un avenir proche. Mon gouvernement entérine donc la proposition portant convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, considérant cette mesure plus pratique à l'heure actuelle.

60. Nous avons, à maintes reprises, accueilli avec satisfaction la détente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, dont le moins qu'on puisse attendre est qu'elle empêche la concurrence politique entre les deux superpuissances de dégénérer en conflit armé. Cependant, l'absence de mesures de désarmement progressif a entravé la détente. Le contrôle des armements stabiliserait non seulement l'équilibre militaire, mais également les relations politiques, qui, autrement, risquent d'être affectées par les incertitudes et les soupçons mutuels. La détente, nous le répétons, ne saurait être utilisée comme un moyen de raffermir l'hégémonie

d'une grande puissance dans les affaires internationales ou pour diviser le monde en sphères d'influence. Les intérêts, les besoins, les droits et les aspirations des pays en développement et des pays non alignés sont les piliers de tout ordre politique international et la détente ne peut être envisagée qu'en tant que complément nécessaire à cet édifice fondamental.

61. Il est vrai que l'arrêt de la course aux armements constitue une nécessité visant à réduire la possibilité d'affrontements militaires; mais il est également vrai qu'on ne saurait y parvenir tant que l'incertitude, le colonialisme, le déni des droits des peuples à la liberté et l'occupation étrangère continuent de régner un peu partout dans le monde. Au Moyen-Orient, la situation demeure explosive. Il y a déjà plus de neuf ans qu'Israël a lancé son agression contre l'Egypte, la Syrie et la Jordanie. Les peuples de Palestine sur la rive occidentale et à Gaza ont dû subir le pire régime étranger qui soit. Je voudrais ici rendre un hommage vibrant à leur lutte glorieuse contre l'oppression israélienne, qui a captivé l'attention du monde. Les autorités israéliennes croient que l'usage de la force brutale engendrera dans la population arabe de Palestine un sentiment de peur, de désespoir et de soumission. Le peuple arabe dans les territoires occupés nous donne chaque jour des preuves nouvelles de sa détermination de résister à l'oppression et de lutter pour ses droits civils et nationaux; comme tous les autres peuples, il a le droit de vivre dans la dignité et la liberté. Israël a déjà installé plus de 50 colonies juives dans les territoires arabes occupés. D'innombrables résolutions de l'Assemblée et d'autres organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, sont non seulement ignorées par Israël mais traitées avec mépris. Et pourtant, Israël est toujours Membre de cette organisation qu'elle méprise et bafoue. Le Koweït estime qu'il est grand temps de mettre fin à cette anomalie pour que triomphent les principes de la Charte. Plus que jamais, le monde reconnaît qu'on ne pourra ramener la paix au Moyen-Orient et que tous les efforts consacrés dans ce but sont voués à l'échec tant qu'Israël persistera dans son refus de se retirer des territoires arabes occupés et tant que le peuple de Palestine continuera à vivre dans la misère morale des personnes déplacées et la misère physique des camps de réfugiés.

62. Deux conditions sont essentielles à l'établissement de la paix au Moyen-Orient : le retrait sans condition des troupes israéliennes des territoires arabes occupés et le libre exercice de la part du peuple palestinien de son droit inaliénable à l'indépendance et l'autodétermination y compris la constitution d'une patrie en Palestine. Faute de quoi, le Moyen-Orient demeurera le théâtre d'affrontements sanglants et une éventuelle conflagration nucléaire sera toujours à craindre. Le Koweït estime que la communauté internationale doit jouer le rôle qui lui est dévolu par la Charte et dont le Chapitre VII stipule les mesures à prendre à l'encontre des pays qui violent constamment ses principes, mesures qui prévoient entre autres l'interruption complète ou partielle des relations économiques ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

63. Le Gouvernement du Koweït appuie les efforts consacrés à la recherche d'une solution juste et équitable de la crise de Chypre basée sur l'égalité entre les communautés grecque et turque. Il estime que ces efforts devraient porter sur la sauvegarde de l'indépendance et de l'intégrité

territoriale de l'île et son maintien dans l'axe des pays non alignés.

64. Nous sommes convaincus que le problème de la Corée doit être résolu par les voies pacifiques et l'ouverture d'un dialogue constructif entre les parties concernées, comme nous sommes convaincus de la nécessité du retrait total des troupes étrangères de la péninsule coréenne. Nous faisons appel aux puissances étrangères pour qu'elles mettent fin à leurs ingérences dans les affaires intérieures de la Corée.

65. Le Gouvernement du Koweït appuie les efforts visant à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies proclamant l'océan Indien "zone de paix". Il incombe aux Etats du littoral de l'océan Indien de s'abstenir d'accorder aux puissances étrangères des facilités militaires et navales. La création de bases militaires dans certaines îles de l'océan Indien ne contribue certes pas à diminuer la tension ni à éliminer la rivalité des grandes puissances dans l'océan Indien. Nous proposons donc le démantèlement de ces bases et faisons appel aux grands pays usagers de l'océan Indien de respecter son caractère de "zone de paix".

66. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est une tentative destinée à prévenir les différends ou même les guerres entre les Etats dont les rivalités sont le plus souvent fondées sur des déclarations unilatérales plutôt que sur des normes reconnues dictées par le droit. Dans la course pour le contrôle des océans et de leurs vastes ressources, il existe un conflit entre les visées d'un Etat agissant dans son intérêt propre et l'intérêt public. La cupidité des pays hautement industrialisés, désireux d'utiliser leurs ressources financières et leur développement technique pour bafouer le patrimoine commun de l'humanité, et les tentatives continues de certains Etats côtiers d'étendre leur juridiction sur une étendue plus vaste des océans constituent les principaux obstacles au succès de la Conférence. Les déclarations unilatérales des Etats côtiers et les agissements unilatéraux des pays hautement industrialisés pour accaparer des ressources qui appartiennent à l'humanité tout entière, ne peuvent que mener au chaos et semer les germes de rivalités et de conflits nouveaux. Le seul espoir réside en une convention internationale destinée à réfréner les ambitions nationales et à préserver le patrimoine commun de l'humanité en vertu d'un régime juridique stable.

67. Le dialogue Nord-Sud se poursuit d'une façon ou d'une autre depuis deux décennies. Il caractérise l'exemple type des relations nouvelles qui doivent s'établir entre les pays développés et les pays en développement, qui se souviennent toujours de ce qu'ils ont souffert du temps de l'occupation et de l'exploitation étrangères. La conduite de certains pays développés démontre qu'ils ont la nostalgie d'un passé où ils avaient la haute main sur les pays des pins et des palmiers. Les écarts existant entre les niveaux de vie l'expérience acquise, les capacités de production et les possibilités de négociation entre ces deux groupes de pays non seulement contribuent à creuser le fossé politique qui les sépare, mais constituent le principal obstacle à l'utilisation rationnelle des ressources mondiales au profit des générations présentes et futures. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et le Programme d'action mis au point pour son application [résolution 3202 (S-VI)] sont

l'aboutissement d'un dialogue qui dure depuis 20 ans et qui a été parfois marqué par un échange d'accusations, de désillusions, et l'élargissement de l'écart entre les espoirs et les expectatives, pour aboutir en définitive à une première tentative collective visant à établir une association Nord-Sud. Cet ordre nouveau est principalement basé sur la souveraineté sur les ressources naturelles, l'amélioration des conditions d'échange des produits de base pour les pays producteurs et l'accroissement de l'aide dont bénéficient les pays en développement. Puisque l'accord s'est fait sur le Programme d'action, pourquoi son exécution rencontre-t-elle tant de difficultés ? Tant le nouvel ordre économique que le Programme d'action établis ne présentent aucune imperfection. La faute, donc, revient à l'absence de volonté politique des pays développés. Le Secrétaire général a d'ailleurs résumé la situation de façon très claire dans l'introduction de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation :

“L'appareillage nécessaire existe déjà en grande partie dans le système même des Nations Unies et en dehors de lui. Mais cela ne suffit pas pour mettre la machine en marche : il faut aussi la force motrice de la volonté politique et du désir de réformes constructives.” *[A/31/1/Add.1, sect. XIV.]*

68. En dépit de ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies constitue la conscience morale de l'humanité. N'étant pas un gouvernement mondial, notre organisation ne peut par conséquent pas remplir sa mission au mieux sans la coopération de ses membres. Si nous voulons édifier un monde fondé sur la justice et le droit moral, nous devons tenir compte de la conscience de l'humanité telle que manifestée par la majorité écrasante des Etats du monde. Ne perdons pas de vue que les Nations Unies représentent le seul point de départ réaliste pour les efforts soutenus des générations à venir. Le souci majeur de notre époque devrait être de donner à l'homme la possibilité de devenir maître de son destin tout comme il lui a été donné de maîtriser le monde de la nature. Si nous y parvenons, les perspectives qui s'ouvrent à l'humanité seront infiniment bonnes. Le noeud du problème est l'institution d'un ordre mondial sans lequel il sera impossible de passer à d'autres réalisations pour le bien de l'humanité. La Charte des Nations Unies est la constitution politique de l'humanité. Il existe toujours un abîme entre les promesses et les réalisations, entre les espoirs et les engagements de 1945 et les frustrations de 1976. Nous devons traduire en réalité tangible notre résolution de sauver les générations futures du fléau de la guerre; nous devons nous unir pour maintenir la paix et la sécurité internationales; nous devons réaffirmer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, établir des conditions favorables à la prédominance de la justice, au respect des obligations, traités et autres sources du droit international, et, enfin, promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une plus grande liberté.

69. **Le Prince Saud AL-FAISAL (Arabie Saoudite) [interprétation de l'arabe]** : Au nom de Dieu compatissant et miséricordieux.

70. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de la délégation de l'Arabie Saoudite, mes félicitations sincères pour votre accession à la

présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Indubitablement, votre élection est un hommage rendu à votre personnalité, à vos talents et à l'expérience que vous avez acquise dans les domaines politique et administratif. C'est également un hommage rendu à votre grand pays, Sri Lanka, qui a toujours appuyé les principes des Nations Unies et qui a été le pays hôte en août de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Tout cela nous porte à l'optimisme et nous incite à penser que la trente et unième session de l'Assemblée générale mènera à bien ses travaux. J'aimerais également remercier le Président sortant, le Premier Ministre du Luxembourg, qui a dirigé avec succès les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale.

71. Au nom de mon pays, je souhaite également la bienvenue à la République des Seychelles que je félicite de sa récente admission aux Nations Unies.

72. Les chefs de délégation qui ont déjà pris la parole ont dressé le bilan des réalisations des Nations Unies pendant la dernière année. J'estime donc qu'il serait inutile de répéter ce qu'ils ont dit avec tant d'éloquence.

73. Les Nations Unies ont en effet maintenant 31 ans d'existence et, depuis leur fondation, elles ont été à l'origine d'importantes réalisations dans les domaines social et économique et ont remporté un certain succès grâce à leurs institutions spécialisées. Certes tout progrès accompli par ces organes est à porter au crédit de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Néanmoins tout succès remporté dépend, en premier lieu, de la coopération constructive entre les pays Membres.

74. Si nous essayions d'évaluer l'action passée et présente des Nations Unies, nous constaterions que celle-ci ne répond pas à toutes nos aspirations dans les domaines économique et politique; mais cela ne doit pas pour autant nous jeter dans un abîme de désespoir, sinon nous ne pourrons pas espérer éliminer la misère, la maladie et la faim dans un monde qui attend de nous une action constructive pour répandre partout le bien.

75. Nos réalisations de l'année dernière sont modestes dans le domaine économique. Il ressort de l'ordre du jour de notre session que cette situation n'est pas satisfaisante et ne permet pas de croire qu'on instaurera rapidement un système économique mondial nouveau et équilibré, susceptible de faire régner la justice pour permettre aux peuples de vivre dans la stabilité et le bien-être. Mais les aspirations des pays en développement dépendent de la coopération des pays industriels qui possèdent les moyens techniques et scientifiques pour réaliser les projets vitaux dont dépend un avenir meilleur.

76. Mon pays, lui-même en voie de développement, fonde son économie sur les enseignements de l'Islam et respecte la propriété privée ainsi que la liberté économique, dans le cadre de la prévoyance sociale et sur la base de l'égalité des chances. Cela s'est reflété dans sa politique économique à l'échelle internationale : nous appuyons en effet l'entreprise libre et refusons la répression et l'exploitation sous toutes leurs formes. Nous ne ménageons aucun effort pour restructurer l'ordre économique international, afin de le

rendre plus équitable et afin de respecter les droits de tous les pays qu'ils soient en développement ou développés, et cela dans un cadre de coopération et d'entente.

77. Dans cet esprit, mon pays a conjugué ses efforts avec les pays frères exportateurs de pétrole afin de résister aux réductions délibérées des prix du pétrole afin que ces prix deviennent équitables. En même temps, nous avons joint nos efforts à ceux des pays en développement et nous avons, appliquant les principes de compréhension et de négociation, essayé de résoudre tous les problèmes. Nous avons ainsi cherché des critères équitables pour déterminer les prix des matières premières et des produits manufacturés, ainsi que le coût du transfert des techniques. Nous avons participé au dialogue constructif pendant les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, qui se sont tenues en 1974 et en 1975, et nous nous sommes efforcés de coopérer, également, aux travaux de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale et de la quatrième session de la CNUCED, qui s'est tenue récemment à Nairobi.

78. Mon pays, désireux de coopérer dans le domaine économique international, ne ménage aucun effort pour renforcer le développement économique dans les pays en développement, conformément aux enseignements de l'Islam. Car le développement économique contribuera à rétablir des rapports dynamiques et équitables entre le développement économique et la stabilité politique, notamment dans les pays en développement et, d'une manière générale, dans le monde entier. Le développement économique sous-tend en effet la stabilité économique, ce qui sert les principes essentiels de notre charte : la paix et la sécurité.

79. Ces deux notions étant interdépendantes, il est nécessaire que nous travaillions en coopération de façon à assurer le bien-être et la stabilité politique au monde en développement : il s'agit en effet d'un facteur essentiel pour le développement économique.

80. Il semble cependant que cette stabilité, vu les troubles qui agitent le monde, soit impossible à réaliser en dépit des espoirs suscités par la détente entre les grandes puissances.

81. Notre monde fait face au sous-développement et doit faire disparaître la faim et la misère. Pour cela, il faudrait que règne une détente dont les effets se fassent sentir sur les petits pays afin que leur stabilité politique et leur indépendance soient préservées. Le développement économique mondial s'en trouverait ainsi favorisé de façon indirecte, mais réelle.

82. C'est pour cela que les pays du tiers monde ont accueilli favorablement l'entente entre les grandes puissances, y voyant non seulement un moyen de réduire les tensions politiques, mais également de créer un terrain propice à la coopération fructueuse entre tous les pays, petits et grands.

83. Nous regrettons que la dernière session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à New York, il y a quelques semaines, n'ait pas pu aboutir à un accord international dans le domaine de l'exploitation des ressources du fond des mers. Nous

espérons que la sixième session, qui se tiendra au printemps prochain, sera couronnée de succès.

84. Je voudrais rappeler que la septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères<sup>3</sup> a traité de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Afrique australe, de la politique inhumaine de ségrégation et de discrimination pratiquée en Afrique du Sud, en Rhodésie, en Namibie et au Zimbabwe.

85. L'Islam et ses nobles principes étant opposés à toute discrimination fondée sur la couleur ou tout autre caractère, et prônant l'égalité, la liberté et la dignité pour tout être humain, il était normal que la Conférence islamique adopte une résolution condamnant l'*apartheid*, la discrimination raciale ainsi qu'les idéologies et pratiques similaires [voir A/31/237, annexe I, résolution 3/7-P].

86. L'Arabie Saoudite accueille favorablement les résolutions adoptées par les Nations Unies contre les régimes racistes qui font fi de toutes les valeurs humaines et exhorte les Etats Membres à mettre en œuvre ces résolutions afin d'assurer le triomphe de l'homme, de sa liberté, de sa dignité, dans toutes les régions du monde.

87. Nous aimerions à cet égard rendre hommage aux efforts déployés dernièrement par les Etats-Unis et le Royaume-Uni; nous espérons que ceux-ci seront couronnés de succès, dans l'intérêt du continent africain.

88. Il est normal que les communautés islamiques, où qu'elles se trouvent, croient à l'égalité entre les hommes, luttent pour l'assurer, prônent l'amour et le rapprochement entre les humains et récusent tout principe de discrimination. C'est pour cela que ces communautés espèrent bientôt de tous leurs droits dans une atmosphère d'égalité, de justice, d'égalité de chances et de respect des valeurs humaines de façon à pouvoir éléver leur niveau de vie, améliorer leur situation et vivre selon leurs principes dans une véritable fraternité humaine.

89. Le but ultime des Nations Unies, qui est la raison d'être de la Charte, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

90. Or, depuis 1947, Israël s'emploie à empêcher la réalisation de cet objectif essentiel des Nations Unies dans la région du Moyen-Orient où la paix et la sécurité ont toujours été absentes. Israël a été créé à la suite d'une agression perpétrée contre la Palestine et le peuple palestinien, en l'absence de réaction de l'opinion mondiale. Pendant 28 ans, notre organisation a essayé de rechercher une solution au problème palestinien, mais ses efforts ont été déployés en pure perte. Cela tient au fait que nous avons voulu trouver une solution au problème de Palestine en le considérant seulement comme un problème de réfugiés et non comme le problème d'un peuple et d'une patrie.

91. Maintenant que la situation est devenue claire, nous avons compris que la voie la plus rapide pour remédier à la situation est de faire régner la justice et de rétablir les Palestiniens dans leurs droits légitimes.

<sup>3</sup> Tenue à Istanbul du 12 au 15 mai 1976.

92. Il ne s'agit pas d'un problème de réfugiés palestiniens mais plutôt de celui du peuple palestinien qui a sa terre, ses foyers et ses droits, au même titre que les autres peuples.

93. Grâce à cette prise de conscience, nous nous sommes orientés dans la bonne voie et, en novembre 1974, l'Assemblée générale a adopté des résolutions reconnues par la communauté internationale, incarnée par l'Assemblée générale.

94. Ces résolutions reconnaissent le peuple palestinien, ses droits légitimes à sa terre, à ses foyers, à l'autodétermination [*réolution 3236 (XXIX)*]. Ses représentants légitimes se sont également vu octroyer le droit de représenter le peuple palestinien aux Nations Unies et dans les autres organisations internationales.

95. Pour que la paix soit durable, il faudrait qu'elle émane de la région du conflit. Elle ne saurait être permanente si elle ne se fonde pas sur la justice qui rétablit les Palestiniens dans leurs droits légitimes.

96. Toute paix fondée sur la force, l'agression et les faits accomplis est une paix illusoire, condamnée à l'échec.

97. L'obstination d'Israël qui essaie constamment d'entraver les efforts de paix pour gagner du temps afin de réaliser ses objectifs, ne peut qu'aggraver la situation et les troubles. Cela rendra la solution du problème plus difficile et la situation plus explosive dans la région.

98. Il est évident que les problèmes et les crises dont le Moyen-Orient est témoin sont, en dernière analyse, issus du problème palestinien et de ses complications. Ce que le Liban souffre aujourd'hui et les événements dont il est le théâtre sont le résultat direct de ce problème.

99. Les guerres et les conflits politiques et militaires vécus par la région au cours des 28 dernières années, ainsi que l'occupation des territoires arabes par Israël, sur la rive occidentale, à Gaza, au Sinaï, au Golan et dans les autres régions, s'expliquent par le fait qu'aucune solution n'a été apportée au problème initial et qu'il n'a pas été mis fin à l'agression israélienne dans la région.

100. S'il est besoin de prouver qu'Israël a des visées expansionnistes, défie les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que l'opinion publique mondiale et toutes les règles du droit international, la présence continue d'Israël dans ces territoires nous fournit cette preuve.

101. Le retrait d'Israël de tous les territoires occupés est une condition *sine qua non* pour résoudre le problème. Cette occupation est en effet incompatible avec les lois internationales, les principes et les objectifs des Nations Unies et elle ne sert ni la paix ni la sécurité dans la région, ni dans le monde.

102. Il est indispensable qu'Israël se retire des territoires occupés si l'on veut progresser vers la solution du problème initial dont dépend la paix future de la région.

103. L'Arabie Saoudite, comme la majorité des pays du monde, demande qu'Israël se retire de tous les territoires

occupés et, en premier lieu, de la Ville sainte de Jérusalem, et de tous les Lieux saints de l'Islam en Palestine.

104. Il est clair que le rétablissement de la paix au Moyen-Orient exige qu'on trouve une solution au problème clef, à savoir la question palestinienne. Il faudrait, pour ce faire, reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien qui doit pouvoir décider lui-même de son sort sur sa propre terre. Des efforts sérieux et rapides devront être faits pour éviter les complications qu'entraînent nécessairement les atermoiements.

105. De toute évidence, aucune solution ne pourra réussir si la partie principale au conflit ne participe pas aux efforts visant à résoudre le problème. Il est donc extrêmement important que l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime du peuple palestinien, participe à tout dialogue et à toutes négociations qui s'avéreront nécessaires pour parvenir à une solution capable de faire régner une paix définitive dans la région. Peu importe que cette solution se trouve à Genève ou ailleurs ! Ce qui compte ce n'est pas le lieu, c'est le facteur temps. C'est de lui que dépendent la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

106. Il est donc essentiel que la communauté internationale contrôle l'entité israélienne, dont la position s'est caractérisée par un défi flagrant à la justice, à la stabilité, à la paix et à la sécurité.

107. Il est déplorable que l'homme, qui a conquis la lune et l'espace, qui a mis au point des véhicules spatiaux, n'ait pas suffisamment de maîtrise de lui-même pour mettre fin aux combats et aux conflits qui font de l'homme "un loup pour l'homme".

108. Comme on aimerait pouvoir compter sur des lendemains qui chantent : un monde où régnerait la liberté, où triompherait la dignité, sous le signe de la justice, de la fraternité, de l'amour et de la bonté.

109. Que Dieu nous oriente sur le droit chemin de l'équité.

110. M. MINAH (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection au poste élevé de Président de la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre dynamisme et votre dévouement à la promotion de la compréhension internationale manifestés par la façon magistrale dont vous avez présidé la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer nous garantissent que nos délibérations au cours de la présente session seront à la fois pleines d'intérêt et couronnées de succès.

111. Nous voudrions aussi féliciter votre prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, pour la façon, digne d'un chef d'Etat, dont il a mené les débats de la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale.

112. De l'avis de ma délégation, notre organisation a une dette de profonde reconnaissance envers le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le dévouement dont il ne

s'est jamais départi en servant la cause des Nations Unies, et pour la persévérence dans la quête difficile de la paix et de la sécurité internationales.

113. Il m'est agréable de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre dernier membre, l'Etat frère des Seychelles, qui prend sa place légitime dans la communauté des nations. Nous félicitons son gouvernement et son peuple d'avoir acquis leur indépendance, et nous nous réjouissons d'une fructueuse participation dans cette entreprise commune qu'est la création d'un avenir meilleur pour l'humanité. Nous espérons sincèrement que, dans le cas de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam, le Conseil de sécurité fera face loyalement à ses responsabilités et adoptera des recommandations appropriées à l'intention de notre assemblée, ce qui lui permettrait de faire entrer ces deux pays dans les rangs légitimes de leurs collègues dans un avenir assez proche.

114. Il y a peu de temps, la main impitoyable du destin a retiré de la communauté internationale l'un de ses dirigeants les plus dynamiques et distingués. Je veux parler de feu Mao tsé-toung, président du Comité central de la République populaire de Chine. Par sa mort, la République populaire de Chine a été privée de son fondateur et dirigeant révéré, et le reste du monde a perdu le plus grand apôtre du prolétariat de notre époque dont le souci premier était toujours la liberté et la dignité des peuples opprimés, où qu'ils soient. Nous voudrions transmettre nos profondes condoléances au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine ainsi qu'à la famille de cet homme d'Etat d'une stature exceptionnelle. Nous sommes sûrs que son oeuvre et sa vie continueront à motiver la majorité de l'humanité, et serviront d'inspiration et d'espoir pour les masses sous-privilégiées et opprimées du monde.

115. Il y a 10 ans, la tension entre les deux superpuissances qui se manifestait par une course insensée aux armements et faisait peser de sombres présages d'holocauste nucléaire sur le monde était l'une des grandes menaces pour la paix et la sécurité mondiales. Pendant que cette question dominait les débats des Nations Unies, d'autres questions étaient, pendant ce temps, reléguées dans les coulisses des délibérations de cet organe mondial, ajournant la recherche de solutions aux problèmes économiques, sociaux et politiques des deux tiers de l'humanité. Aujourd'hui, ces tensions se sont réduites; la guerre froide a été remplacée par le concept plus humain et plus conciliant de la détente. Avec cette évolution, le centre de la préoccupation s'est déplacé vers les rapports entre le Nord minoritaire nanti et le Sud majoritaire miséreux. Ces rapports vont bien au-delà de la préoccupation de simples questions économiques et politiques. Ils touchent la grande majorité de l'humanité qui lutte pour la liberté, la survie, et qui a subi pour cela des "frustrations" certaines comme le mentionne avec justesse le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/31/1/Add.1].

116. Nous sommes heureux de noter cependant que, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la scène internationale a connu certains changements salutaires qui, sans aucun doute, sont dus aux efforts du tiers monde bien mal représenté. Cela est évident dans les progrès de la décolonisation et de l'importance croissante de nos propres initiatives pour établir un ordre économique international

nouveau. En même temps, il y a eu une résistance acharnée à cette évolution de la part de certaines forces hostiles à nos intérêts, forces qui se manifestent dans les formes d'oppression les plus étranges et les plus barbares en Afrique australe ainsi que dans l'insensibilité des pays développés aux besoins des pays du tiers monde.

117. Nous demeurons inquiets devant les problèmes d'un colonialisme persistant, doublé de racisme en Afrique australe. Notre scepticisme pourrait être aisément excusé sur la base d'une expérience récente. Nous nous souvenons très bien qu'il y a un peu plus d'un an le gouvernement Vorster avait promis au monde qu'en moins de six mois interviendraient des bouleversements radicaux en Namibie.

118. Un an s'est écoulé, et que voyons-nous aujourd'hui ? Une répression intense, une recherche désespérée d'hommes de paille qui voudraient bien vendre leur race et se mettre au service de l'impérialisme international et de l'*apartheid* sud-africain. Entre-temps, les exigences légitimes des représentants reconnus de la Namibie, la SWAPO, restent sans réponse de la part du régime de Vorster.

*Mme de la Maza (République Dominicaine), vice-présidente, prend la présidence.*

119. Peut-être que l'Afrique du Sud a des raisons pour être aussi entêtée et sourde à la raison. Les faits ont révélé que l'Afrique du Sud avait décidé de retarder son retrait de la Namibie aussi longtemps que possible afin de poursuivre l'exploitation non seulement des ressources minières de ce pays, mais également l'exploitation des services de la population africaine, source de main-d'œuvre à bon marché. L'engagement de mon gouvernement en faveur du droit de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance demeure inchangé. Nous condamnons donc l'occupation illégale de ce territoire par l'Afrique du Sud et demandons une fois de plus instamment un retrait total et immédiat de l'Afrique du Sud de la Namibie.

120. Mon gouvernement continue à reconnaître la SWAPO comme le seul représentant légitime du peuple namibien, dévoué à la cause de l'autodétermination et de l'indépendance pour ce territoire. La mention récente de 1978 en tant que date de l'indépendance pour ce territoire est totalement inacceptable, car ce n'est là qu'une manœuvre pour gagner du temps pour que l'Afrique du Sud puisse renforcer sa mainmise sur le territoire et intensifier son agression contre la SWAPO.

121. En Afrique du Sud même, la vague montante de brutalité et d'inhumanité nous donne de tristes lectures dans la presse. Nous rappelons avec répugnance les incidents récents à Soweto et dans les zones périphériques, caractérisés par l'assassinat d'enfants d'âge scolaire dont le dur éveil à leur condition inhumaine sous l'*apartheid* avait été le seul crime. Naturellement, les victimes de ces atrocités se sont lancées dans de violentes manifestations qui continueront jusqu'à ce qu'elles soient traitées avec égalité et dignité humaine. Dans ces circonstances, la situation en Afrique du Sud est clairement devenue une menace pour la paix et la sécurité internationales, qui ne peut être désamorcée que par l'abandon de l'*apartheid*. Il est de notre devoir dans cette assemblée de condamner vigoureusement cette politique avec toutes ses manifestations horribles et de lancer

un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils recourent à tous les moyens en leur pouvoir pour mettre un terme à cette politique inhumaine.

122. Le régime illégal Smith au Zimbabwe, sujet de nombreux débats dans cette assemblée, a soudainement compris qu'il avait été victime d'illusions dont il se berçait. Les événements leur ont fait réaliser cette amère vérité, à savoir que la marche du temps n'était pas de leur côté. La liberté de la majorité noire au Zimbabwe ne peut plus être négociée.

123. Nous n'ignorons pas les efforts de dernière minute qui sont déployés dans divers milieux pour éviter les épanchements de sang. Nous voudrions souligner, cependant, que des initiatives analogues avaient été prises auparavant par des dirigeants africains, sans succès à cause de l'intransigeance et du manque de sincérité de Smith et de Vorster. En fait, il n'est pas inopportun de rappeler le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe<sup>4</sup> et les réunions de Victoria Falls organisées par le grand chef africain, M. Kenneth Kaunda.

124. Etant donné les circonstances qui entourent la tentative récente de règlement des problèmes du Zimbabwe et de Namibie, nous voudrions exprimer notre sincère espoir qu'aucune concession secrète n'a été faite dont les peuples du Zimbabwe et de Namibie risquent d'avoir à payer la facture à long terme.

125. Ayant ainsi exprimé nos réserves, nous voudrions dire notre satisfaction au Gouvernement des Etats-Unis pour ses efforts de paix et espérer que ceux-ci seront enfin couronnés de succès durable, notamment en Namibie, car pour ce qui est du Zimbabwe, nous pensons que la victoire est déjà en vue. Nous espérons que, quoiqu'il advienne, les Nations Unies, en tant que garant véridique et impartial de la paix et de la sécurité dans le monde, se doivent de participer intimement au règlement de ces problèmes.

126. Entre-temps, à mesure que se poursuit la lutte de libération, il nous faut féliciter les Gouvernements de la Zambie et du Mozambique de leur courage, qui, par solidarité avec les mouvements de libération de Namibie et du Zimbabwe, ont fermé leurs frontières à tout trafic avec la Rhodésie. Le prix qu'ils paient est immense. En assumant ce sacrifice, en s'attaquant aux problèmes qui découlent de ces décisions altruistes, l'appui que ces Etats frontaliers méritent de nous tous doit être donné sans réserve. A cette fin, mon gouvernement lance un appel à tous les Membres de l'Organisation afin que, individuellement et collectivement, ils offrent toute l'assistance possible aux Etats de première ligne qui souffrent des rigueurs économiques à la suite de sanctions imposées à leurs voisins racistes.

127. Le Moyen-Orient continue à présenter un problème de grande envergure. Israël continue d'occuper les terres arabes et, méprisant les adjurations de l'opinion publique, continue à mettre en œuvre ses plans d'implantation juive sur ces terres. La présence continue d'Israël dans les territoires arabes conquis par la force et ses actes de

violation des droits sacrés du peuple palestinien doivent être clairement considérés comme une grave menace à la paix et à la sécurité dans cette région. Nous demandons que soient pleinement appliquées les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, car nous sommes convaincus qu'une solution durable ne saurait être trouvée qu'en respectant pleinement les dispositions de ces résolutions.

128. Ma délégation s'inquiète aussi des relations qui se nouent de plus en plus étroitement entre Israël et l'Afrique du Sud, ce qui tend à prouver l'insensibilité d'Israël aux souffrances des peuples qui sont opprimés sous le joug de l'*apartheid*. Nous espérons que cet état de choses ne se poursuivra pas.

129. La guerre au Liban a certes peut-être temporairement détourné l'attention de la question véritable : le conflit arabo-israélien, mais nous considérons que cette situation est en elle-même lourde de dangers. Cette guerre est une ramifications tragique et pathétique, une sorte de "sous-produit" de la question du Moyen-Orient. A moins que les parties concernées ne se rendent compte qu'il est urgent de conclure un règlement négocié, nous craignons fort qu'il y ait d'autres Libans, et que ceux-ci soient le prélude à une conflagration générale, qui ne ferait que des perdants et nul gagnant. Nous félicitons le Secrétaire général des immenses efforts qu'il a déployés pour tenter d'atténuer les effets dévastateurs de la guerre civile au Liban. Nous nous sommes quant à nous engagés à poursuivre la recherche difficile de la paix et de la sécurité aux quatre coins du monde.

130. Ma délégation, en même temps que cette organisation mondiale, s'inquiète du retour à la paix dans la péninsule coréenne. Fidèles à nos politiques de non-alignement et de coexistence pacifique, nous sommes prêts à appuyer toute proposition concrète visant à y instaurer une paix durable dans un esprit de coopération mutuelle. Il conviendrait en particulier de "réactiver" les échanges recommandés dans le communiqué conjoint Nord-Sud du 4 juillet 1972 et entérinés par les Nations Unies en 1973<sup>5</sup> : ils fournissent en effet une base de communication et devraient permettre d'aplanir les divergences actuelles. Les tensions existantes pourraient par ailleurs être grandement allégées par la conclusion d'un pacte de non-agression auquel participeraient toutes les parties intéressées. Si un tel pacte venait remplacer l'Accord d'armistice actuel, il contribuerait considérablement à effacer les souvenirs, encore vivaces, de la guerre de Corée. Nous lançons donc un appel à toutes les parties intéressées pour que, par le dialogue et l'accommodement, elles créent une atmosphère qui rende possibles la paix et, éventuellement, l'unification du pays.

131. A propos de la question de Chypre, nous déplorons vivement que l'un des Etats Membres de cette organisation ait été, depuis des années, victime de diverses formes d'ingérence qui compromettent son intégrité territoriale et son indépendance. Certaines de ces influences extérieures ont abouti à créer un état permanent de quasi-belligérance. Nous demandons donc instamment à tous les intéressés de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre par le retrait de toutes les troupes étrangères de son territoire. Nous sommes convaincus que,

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vingt-huitième session, Supplément n° 30, p. 25.

livré à lui-même, le peuple chypriote sera en mesure de bâtir un nouvel avenir de paix et de prospérité.

132. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et étant donné plus particulièrement le potentiel de destruction que représentent les armes nucléaires, le problème du désarmement a pris, pour l'humanité, un caractère d'urgence accrue. Pour nous, peuples du tiers monde, notamment, ce problème représente l'un des thèmes clefs de notre programme, car nous comprenons que la paix et la stabilité sont des facteurs essentiels pour la poursuite ordonnée des programmes de développement. Nous comprenons aussi qu'aucune section de l'humanité n'est à l'abri des effets qu'entraînerait un holocauste nucléaire ou même une guerre "classique". Ainsi, le désarmement n'est plus simplement un aspect de la détente, un accommodement entre grandes puissances; il s'agit plutôt d'un problème de dimension universelle nécessitant, pour être résolu, des mesures concertées prises à l'échelle universelle.

133. Mon gouvernement appuie donc pleinement la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui serait suivie d'une conférence mondiale du désarmement et qui mettrait au point des dispositions adéquates interdisant d'utiliser, de menacer d'utiliser, et de fabriquer des armes nucléaires, qui prévoiraient la destruction des stocks existants et l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, ainsi que la destruction de toutes les armes chimiques et bactériologiques.

134. Au fil des années, les Nations Unies ont certes remporté quelques succès, même s'il est vrai qu'elles comptent aussi un certain nombre d'échecs, mais l'on peut se demander dans quelle mesure les échecs ne découlent pas de certaines insuffisances inhérentes à la Charte elle-même. Déjà, la nécessité d'une révision de la Charte a été reconnue. La position de mon gouvernement est que, vu les modifications qui sont intervenues sur la scène internationale depuis la création des Nations Unies, le temps est maintenant venu de remettre la Charte à jour et de l'adapter aux nouvelles réalités contemporaines.

135. Nous notons avec satisfaction le travail déjà accompli à cet égard par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ainsi que les propositions que ce comité a avancées aux fins de discussions. Mon gouvernement souhaite en particulier que le système de vote du Conseil de sécurité soit revu et qu'une attention particulière soit accordée au droit de veto qui, si souvent, a été utilisé au détriment des intérêts du tiers monde.

136. Une fois de plus, nous avons vu des organismes des Nations Unies responsables de l'assistance au développement dans les pays du tiers monde aller d'une crise financière ou de liquidités à une autre. Cela est particulièrement vrai de ce centre névralgique des efforts de développement des Nations Unies pour le tiers monde qu'est le Programme des Nations Unies pour le développement. Celui-ci a en effet, au début de cette année, souffert d'une grave crise de liquidités qui a conduit à la dislocation de programmes prioritaires de développement dans les pays receveurs, comme le mien. Les raisons de ces crises sont tout à fait évidentes. Certaines sont politiques,

d'autres résultent de ce que l'on pourrait appeler "l'irrationalisme technocratique" que l'on peut déceler dans certaines institutions spécialisées. Leurs programmes techniques sont en effet conçus "dans les règles de l'art" et sont de grande portée mais ils sont appliqués par de prétendus "canaux compétents". Or, ceux-là, en fait, sont des groupes d'intérêts qui, si on les abandonne à eux-mêmes, ne peuvent rien faire de plus que de reproduire les conditions qui, précisément, créent les problèmes de développement qu'ils sont censés résoudre.

137. Un autre obstacle institutionnel important dans le système des Nations Unies tient à la position essentiellement officieuse assumée par certains organes des Nations Unies qui, lorsqu'ils sont sur le terrain, se trouvent faire "contrepoids" au gouvernement national, en marginalisant les sociétés civiles et en réservant aux organisations non gouvernementales un traitement quasi rituel. Nous pensons que cette optique est mauvaise et que toute organisation internationale devrait s'engager à lutter aux côtés des peuples des pays en développement et non pas être un moyen de défendre des modèles qu'il s'agirait d'imposer aux nations du tiers monde.

138. Dans ces circonstances, le besoin de restructurer le système des Nations Unies, particulièrement les secteurs économique et social, est plus urgent que jamais, bien que nous partagions l'avis du Secrétaire général qui voit dans cette restructuration "un sujet fort complexe". [voir A/31/1/Add.1, sect. X] La Sierra Leone est fière d'avoir joué un rôle dans cet effort car nous sommes convaincus que la restructuration des Nations Unies devrait commencer par une sorte d'autocritique collective. Une telle critique doit être fondée sur la recherche et l'étude des expériences variées et concrètes qu'ont inspiré ce nouvel ordre économique international et le concept de l'interdépendance.

139. Et maintenant, permettez-moi de faire quelques observations sur la situation économique dans la communauté internationale. Bien que quelques événements notables aient eu lieu récemment qui tendent à faire pencher la balance des relations économiques internationales en faveur du tiers monde, il reste encore beaucoup à faire, par des efforts concertés, si l'on veut que les déséquilibres économiques actuels, qui sont un fléau pour la communauté internationale, soient rectifiés.

140. Ma délégation s'inquiète du fait que la récente réunion de la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'ait pas fait de progrès remarquables. Les pays développés, désireux de maintenir leur puissance économique traditionnelle, cherchent avant tout à obtenir des garanties d'accès illimité aux richesses minières du fond des mers. Les pays en développement, par contre, craignant les monopoles économiques et une "érosion" systématique de leurs propres intérêts, n'ont cessé de demander que l'exploitation et la distribution des ressources du fond des mers se fassent sur la base de l'équité, et compte tenu du déséquilibre qui prévaut actuellement dans la structure économique mondiale. Il faut espérer qu'au cours de la prochaine session un plus grand effort sera fait en vue d'aboutir à un compromis afin qu'un projet de traité sur le droit de la mer puisse enfin voir le jour.

141. Entre-temps les Etats Membres devraient faire preuve de modération et s'abstenir de se lancer dans des exploitations unilatérales du fond des mers, avant qu'un projet de traité final ne soit universellement conclu.

142. Si l'on considère le début du dialogue Nord-Sud, il y a à peu près un an, et l'instauration du nouvel ordre économique international, on peut légitimement espérer que l'époque des récriminations et de la confrontation est révolue et qu'elle cède le pas à l'interdépendance et à l'autonomie. Mais ce qui est plus important encore, c'est que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui incarne si bien la philosophie économique du monde en développement, soit largement acceptée.

143. En tant que petit pays, la Sierra Leone a contribué et continuera à contribuer à traduire le nouvel ordre économique international dans les faits, en renforçant la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale avec les pays dont les structures socio-économiques actuelles sont similaires aux siennes. Nous sommes convaincus que ces efforts, en dernière analyse, font du nouvel ordre un tournant dans l'histoire des relations internationales et transforme la totalité de la structure économique mondiale. Pour nous, le nouvel ordre économique est la promesse que l'on progressera davantage vers la réalisation des aspirations économiques et sociales des démunis de l'humanité qui en forment l'immense majorité. Jusqu'à il y a peu de temps, ces millions d'hommes ne pouvaient espérer rien d'autre que la perpétuation des relations traditionnelles de dépendance qui faisaient d'eux des prisonniers de ce bastion égoïste que forment les nations industrielles et leurs entreprises transnationales.

144. Forts de ces convictions, les pays en développement ont déployé des efforts importants pour traduire les concepts et principes du nouvel ordre économique dans la réalité : que ce soit à la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Manille qui a abouti à la déclaration de Manille<sup>6</sup>, à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo, à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, ou à la récente Conférence du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Mexico. La philosophie qui sous-tend ces efforts est claire et nette : tout progrès valable des pays en développement doit commencer par la suppression des causes radicales du sous-développement.

145. Nul ne saurait ignorer la dette écrasante du service de la dette et les problèmes de balance des paiements qui paralySENT certaines économies ces dernières années. En 1972, la dette des pays non producteurs de pétrole n'était que de 15 milliards de dollars. En 1976, elle est montée en flèche jusqu'à atteindre 120 milliards de dollars.

146. Par ailleurs, le taux de croissance réel des pays les plus pauvres, qui, avant la crise pétrolière, était de 2 p. 100 est maintenant de moins 0,8 p. 100 si l'on tient compte de la croissance démographique qui est de 2,8 p. 100. En

vérité, la réduction de la part des ressources transférées des pays développés aux pays en développement s'est conjuguée à ces pressions et à beaucoup d'autres encore que nous ne connaissons que trop bien pour freiner le rythme de développement et de croissance de nos économies. Eliminer ces maux, voilà la noble tâche à laquelle nous demandons aux pays industrialisés de participer. Malheureusement, la réponse qu'ils ont donnée aux appels du tiers monde lors de la CNUCED à Nairobi, ou du dialogue Nord-Sud, à Paris, laisse mal augurer de l'avenir à cet égard : certaines des promesses, accords, compromis obtenus au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ne restent-ils pas encore lettre morte ?

147. On nous dit bien sûr que si le système monétaire international pouvait être refondé dans la bonne direction, bon nombre de ces problèmes disparaîtraient automatiquement et les première et deuxième Décennies des Nations Unies pour le développement auraient soudain une signification et un intérêt réels.

148. Nous considérons cependant que notre salut ne peut être que la résultante d'efforts entrepris dans de multiples domaines et qui exigent initiative individuelle, coopération régionale et collaboration mondiale. Nous avons poursuivi notre lutte au niveau individuel et régional avec persévérance et un certain succès. La contribution croissante de la Mano River Union au développement mutuel du Libéria et de la Sierra Leone et la création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en fournissent la preuve. C'est au niveau global que les résultats apparaissent les plus décevants, en raison du manque de bonne volonté de ceux qui seraient en mesure d'apporter la meilleure contribution s'ils le voulaient.

149. Les pays développés soulignent l'importance de l'aide étrangère, notamment alimentaire, du transfert des techniques, des investissements privés internationaux, de l'augmentation de la production agricole et alimentaire, de nouvelles ouvertures commerciales et d'une rapide croissance industrielle. Mais, à quelques exceptions notables près, ils sont réticents à accepter que l'on fixe à 0,7 p. 100 l'objectif suggéré pour la deuxième Décennie pour le développement et éludent toute question de moratoire de la dette. Il s'agit dans tous ces cas de prescriptions traditionnelles, calculées et conçues afin de maintenir en vie l'ancien système et de faire échouer tout changement valable et radical. Ils s'opposent, par contre, de façon véhément, à tout programme global des produits de base et à l'établissement d'un fonds commun pour le financement des stocks régulateurs et considèrent que toute idée d'indexation des prix est un "anathème absolu". Ainsi, l'intérêt des pays en développement, et le principe si souvent mentionné de l'interdépendance, sont froidement mis de côté.

150. Ce que les pays en développement recherchent, c'est la protection de leur pouvoir d'achat de leurs recettes d'exportation, des négociations sur les accords de produits de base, la formulation de principes généraux pour déterminer une politique de prix en matière de produits d'exportation, des systèmes de financement compensatoire et des accords prévoyant des stocks régulateurs; en bref, une plus grande stabilité des cours des produits de base et des revenus croissants.

<sup>6</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

151. Ces exigences pour les pays en développement sont justes et raisonnables et, néanmoins, nous nous heurtons à diverses oppositions de la part des pays consommateurs. Un groupe de pays développés s'oppose à ce que soient conclus des accords pour le renforcement des prix, y voyant une "question de principe" et consent uniquement à accepter de stabiliser les recettes en devises étrangères par des systèmes de financement compensatoire. Un autre n'est prêt à accepter que des pactes conjoints sur les produits de base, de façon à réduire les fluctuations des prix et à garantir un prix plancher; un troisième groupe enfin est prêt à adhérer à ce type de pacte mais uniquement à la condition qu'un plafond, calculé sur ce que l'on appelle les forces de marché naturelles, soit fixé dès le départ.

152. Pour les pays en développement, il n'est rien de plus frustrant que cette panoplie de stratagèmes destinés à faire diversion.

153. J'espère que la preuve en est désormais faite : un an après la proclamation du nouvel ordre économique international, les aspirations des peuples du tiers monde sont loin encore d'être satisfaites. En vérité, le monde industrialisé cherche délibérément à faire reculer les aiguilles de l'horloge du temps. Aucun signe ne permet d'attendre, semble-t-il, des effets concrets de ce nouvel ordre économique international et certainement les tenants de l'ordre ancien – les pays développés – font tout en leur pouvoir pour maintenir tel quel l'ordre ancien. Si l'Organisation des Nations Unies veut continuer à exister et à avoir un sens, il faut que l'ordre économique international entraîne un renversement de la tendance actuelle.

154. Pour conclure, permettez-moi de rappeler que, dans le monde interdépendant où nous vivons aujourd'hui, toutes nos destinées sont inextricablement liées les unes aux autres, l'humanité est une; c'est ensemble qu'il nous faudra ou survivre ou périr !

155. M. BITSIOS (Grèce) : Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations à M. Amerasinghe pour son élection à la présidence de cette assemblée. Elle constitue un hommage à ses hautes qualités personnelles, ainsi que la reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus à l'idéal de la coopération internationale, à son expérience et ses talents.

156. C'est aussi avec joie que nous saluons l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un nouveau Membre, la République des Seychelles, qui vient d'accéder à l'indépendance dans le cadre du processus historique de la décolonisation. Son admission renforce le concept d'universalité de notre organisation. Nous exprimons au nouveau Membre nos plus chaleureuses félicitations et nos voeux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de son peuple.

157. L'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies mérite l'attention toute particulière de l'Assemblée générale et donne la mesure de l'esprit élevé et du dévouement avec lesquels M. Waldheim remplit ses hautes fonctions. Les remarques et les observations du Secrétaire général se distinguent par leur réalisme. Il n'est en effet que trop vrai que 30 ans après la fondation des Nations Unies, nous nous trouvons encore dans une période de transition, marquée par l'érosion des

règles sur lesquelles repose le système actuel. Nous assistons à la recrudescence d'un chauvinisme anachronique, à une régression vers un stade où la force primerait le droit, on observe un manque de respect pour les résolutions des organes principaux des Nations Unies, et particulièrement du Conseil de sécurité.

158. Le système de sécurité internationale, prévu par les rédacteurs de la Charte reste toujours à mettre sur pied. Si, dans notre ère nucléaire, l'holocauste a pu être évité, il n'est pas moins vrai qu'un sentiment d'insécurité pèse sur les peuples du monde. Ainsi, malgré les doutes et les hésitations que peut susciter la notion de détente, nos peuples n'ont d'autre choix que de souhaiter qu'elle prenne racine et qu'elle conduise graduellement à l'élimination de la peur et de l'angoisse. C'est pourquoi la politique de détente ne devrait pas servir d'écran pour la poursuite d'intérêts particuliers. Elle doit viser sincèrement à un avenir meilleur, un avenir de coopération entre tous les peuples du monde, car nous ne saurions envisager une application sélective de la détente, comme il n'existe pas une application sélective du concept de la liberté.

159. Sur le plan européen, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975, visait, comme on le sait, à réduire les tensions et à favoriser le climat de la détente en Europe. Des pas non négligeables ont été faits depuis lors vers la consolidation de la paix et l'élargissement des échanges économiques et culturels, à l'avantage de nos peuples. L'année prochaine à Belgrade, les pays signataires auront l'occasion de passer en revue les progrès effectués depuis la signature de l'Acte final à Helsinki et d'étudier les mesures à prendre pour l'application intégrale des principes adoptés par la Conférence et la consolidation de la coopération sur le plan multilatéral.

160. La Grèce a apporté sa contribution à cet effort, d'autant plus que les principes énoncés dans l'Acte final sont ceux de la Charte des Nations Unies. Nous avons déployé des efforts afin de promouvoir, sur le plan bilatéral, et dans la mesure du possible, sur le plan multilatéral, un progrès allant de pair avec la mise en pratique des différents chapitres de l'Acte final. Nos relations bilatérales avec nos voisins du Nord ont connu un nouvel essor. Sur le plan multilatéral, nous avons convoqué, en janvier de cette année, une réunion d'experts gouvernementaux pour la coopération économique et technique entre pays balkaniques. Nous espérons que cette initiative aura des prolongements constructifs, pour le plus grand bien des peuples de la région. Nous demeurons persuadés que, parallèlement aux efforts qui tendent à promouvoir les relations bilatérales entre les pays balkaniques, leur coopération multilatérale est également souhaitable là où existent des conditions favorables et réalistes.

161. Par ailleurs, de commun accord avec les pays de la Communauté européenne, nous avons entamé les procédures visant à l'adhésion de la Grèce aux communautés européennes. Il est naturel que le peuple grec, animé par l'idéal européen, désire participer à la construction de l'Europe unie de l'avenir, une Europe libérée des antagonismes du passé et marchant vers son destin de facteur de paix et de coopération.

162. Quant à nos relations avec les pays arabes, avec lesquels tant de liens nous unissent, elles vont en se resserrant dans tous les secteurs. Cela me donne l'occasion de souligner à nouveau que la position de la Grèce sur le problème du Moyen-Orient se fonde sur les principes de la Charte, avant tout sur le principe de l'autodétermination, ainsi que sur les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Cette politique n'est pas circonstancielle. Elle s'inspire de principes immuables : la primauté du droit sur l'arbitraire, le droit de tous les peuples à une identité propre et de tous les Etats à une vie pacifique à l'abri de frontières inviolables.

163. Il s'ensuit que nous sommes contre l'acquisition de territoires par la force et partant, pour l'évacuation de tous les territoires arabes occupés. Nous estimons également que toute solution du problème du Moyen-Orient devrait tenir compte des droits légitimes du peuple palestinien.

164. Dans l'immédiat, nous souhaitons vivement que la tragédie que vit depuis plus d'un an le peuple libanais ami prenne fin et que la paix revienne dans ce pays tourmenté.

165. En Afrique, nous suivons avec le plus vif intérêt, d'une part, les progrès substantiels des pays, qui, ayant acquis leur indépendance, sont à présent en train de la consolider, et, d'autre part, l'évolution de la situation en Afrique australie.

166. Dans cette dernière région, la complexité des problèmes et les passions qu'ils soulèvent méritent à cause de leur gravité une place toute particulière dans nos délibérations.

167. Nous avons toujours énergiquement condamné l'*apartheid* et toute autre forme de discrimination raciale et nous appuyons tout effort déployé pour que la dignité humaine, l'égalité, la sécurité et le progrès pour tous prévalent dans cette région. Le sang qui a coulé ces derniers mois n'invite pas seulement notre vive compassion. Le danger d'une escalade est très réel pour ne pas soulever les plus graves inquiétudes. Le temps presse pour des solutions radicales. La Namibie doit accéder à l'indépendance : le peuple de la Rhodésie du Sud doit bénéficier du grand principe démocratique de gouvernement par la majorité.

168. J'aborde maintenant l'état de nos relations avec notre voisine de l'Est, la Turquie.

169. L'Assemblée générale n'est que trop consciente du fait qu'au moment où la Grèce rétablissait, il y a deux ans, ses institutions démocratiques Chypre était envahie par les forces armées de l'une des puissances qui avaient pourtant garanti son indépendance et son intégrité territoriale. Le fait que, jusqu'à ce jour, la situation dans l'île demeure inchangée est à la base de la crise qui plane sur notre région.

170. En abordant les problèmes bilatéraux, je n'avais pas l'intention de rentrer dans leur détail. Mais le discours prononcé avant-hier devant cette assemblée (*8<sup>e</sup> séance*) par mon collègue turc m'oblige à relever certaines de ses affirmations, ne serait-ce que pour rectifier quelques erreurs d'interprétation et quelques omissions qui se sont glissées dans son exposé.

171. Le Ministre turc des affaires étrangères, M. Çağlayan, s'est attardé, en particulier, sur la remilitarisation des îles grecques de l'Égée et sur la question du plateau continental pour souligner que, dans les deux cas, c'est l'attitude de la Grèce qui est à l'origine de la tension actuelle. Pour ce qui est des îles, il s'est prévalu des traités en vigueur. Mais ce qu'il n'a pas mentionné est que ces traités ne prescrivent nullement à la Grèce d'abandonner son droit naturel à la défense de son territoire national. Et ce qu'il a omis de dire est que les mesures défensives élémentaires sur certaines de ces îles ont été prises après l'invasion de Chypre par la Turquie en violation de la Charte des Nations Unies.

172. Bien avant le renforcement de la défense des îles, la Turquie a procédé systématiquement à la formation d'une force de débarquement, qui est en substance une force d'agression, dont elle s'est déjà servie avec les résultats que nous connaissons tous, contre Chypre, et qui fait peser une menace constante sur la sécurité des îles grecques.

173. Mon collègue turc a fait état de la menace que posaient pour la sécurité de la Turquie les mesures défensives prises par la Grèce en mer Egée. Il a dit que la militarisation des îles "constitue une menace sérieuse pour la sécurité de la Turquie" (*8<sup>e</sup> séance, par. 221*).

174. Cette déclaration est contredite par les paroles du Premier Ministre turc qui dans une interview au journal *le Monde* du 20 mai 1975 a affirmé "nous ne craignons pas que les Grecs en fortifiant les îles puissent envahir la Turquie". M. Demirel avait raison.

175. Pour en venir au plateau continental, le Ministre turc a mis l'accent sur deux points : Il a d'abord affirmé que la mer Egée est une mer où seules la Turquie et la Grèce ont des côtes. C'est donc, a-t-il dit, "une mer commune" (*ibid., par. 223*).

176. Cette théorie ne manquera pas de surprendre les membres de la communauté internationale. L'idée de la mer Egée comme devant être une mer commune de la Grèce et de la Turquie vient à l'encontre du principe, vieux comme le monde et toujours valable, selon lequel nul ne peut disposer de ce dont il n'est pas maître. Il s'agit en effet d'une mer qui au-delà des eaux territoriales des pays riverains est une mer libre, régie par le statut international de la haute mer. La mer Egée est ouverte à la navigation internationale; d'autres puissances sont intéressées à ce qu'elle demeure une mer ouverte et s'opposeraient certes à l'idée que l'Egée soit un lac gréco-turc.

177. Mon distingué collègue s'est ensuite érigé en législateur international pour nous dire que les arguments juridiques de la Grèce, concernant son plateau continental, ne sont pas valables et que le droit de la mer devrait être façonné à la taille de la Turquie. A l'entendre parler, ce qui compte c'est la démographie. C'est là aussi une nouvelle théorie qui ne sera pas appréciée des Etats moins peuplés que leurs voisins.

178. Je crois que nous devons à nous-mêmes et à cette assemblée de garder notre sens du sérieux et de la gravité quand nous discutons des problèmes qui affectent les destinées de nos peuples.

179. Sur un point pourtant nous sommes d'accord avec la Turquie : à savoir qu'à la veille des négociations que nous nous efforçons de mettre sur pied nous ne devrions pas nous lancer dans des actions unilatérales qui seraient incompatibles avec la résolution 395 (1976) du Conseil de sécurité et qui pourraient miner la confiance mutuelle. Comme la Grèce ne s'est jusqu'ici livrée à aucune action de ce genre, j'espère que la Turquie suivra son propre conseil.

180. J'ai déjà mentionné Chypre. C'est un problème dont les Nations Unies sont saisies à plusieurs niveaux. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont déjà tracé, par des résolutions successives, les grandes lignes d'une solution juste et équitable. Le Secrétaire général n'a pas épargné ses efforts et ses talents pour que les pourparlers intercommunautaires aboutissent. Malheureusement, comme le constate M. Waldheim dans l'introduction à son rapport, aucun progrès n'a été jusqu'ici accompli dans la voie d'un règlement. Les Turcs continuent à occuper 40 p. 100 du territoire de la république. Des milliers de Chypriotes-grecs, le tiers de la population, vivent en réfugiés loin de leurs foyers, privés de leurs propriétés et spoliés de leurs biens. D'autres réfugiés, expulsés de la zone occupée, fuient vers le Sud. La colonisation du Nord, massive et systématique, par des nationaux turcs, se poursuit. Les nouveaux colons s'installent sur les propriétés des réfugiés grecs en violation des règles les plus élémentaires des droits de l'homme. Dans ces conditions on peut percevoir pourquoi le côté chypriote-turc refuse d'aider la négociation en soumettant des propositions concrètes sur l'aspect territorial du problème, et médite de nouveaux faits accomplis, entraîné peut-être par l'adage : *beati possidentes*. L'Assemblée générale, quand elle examinera à nouveau ce problème, voudra, j'en suis sûr, retenir les remarques du Secrétaire général, qui souligne que ce problème a des répercussions qui dépassent de beaucoup la région immédiatement affectée et qui mettent en jeu l'équilibre délicat des rapports entre plusieurs Etats. C'est pour cette raison, nous indique M. Waldheim, que ce problème, comme celui du Moyen-Orient, occupe une place prééminente à l'ordre du jour de l'organisation mondiale et qu'il faut à tout prix continuer de s'employer à lui trouver une solution pacifique [A/31/1/Add.1, sect. III]. Nous sommes persuadés que cette solution peut être trouvée, et les principes énoncés ce matin [11<sup>e</sup> séance] par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ont retenu notre attention.

181. On ne saurait conclure une analyse objective du rôle de notre organisation sans reconnaître la contribution très importante des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, du progrès des pays en voie de développement, de l'instauration d'un nouvel ordre économique, du respect du droit de l'homme, etc.

182. Dans le domaine des droits de l'homme, nous avons nous-même pris certaines initiatives lors de la trentième session et nous appuierons toute mesure tendant à renforcer leur protection.

183. Parmi les activités des Nations Unies sur le plan mondial, je désire relever la mise sur pied de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui est entrée, après ses récents travaux, dans une phase décisive. D'importantes difficultés subsistent mais personne ne conteste la nécessité que cette conférence aboutisse à la

rédaction de normes concrètes du droit de la mer. Pour ce faire, il est indispensable que le texte final contienne des règles précises qui ne se prêtent pas à des interprétations contradictoires, car le progrès de la technologie, tout en ouvrant de grandes possibilités pour le développement et l'épanouissement économique des Etats, a en même temps créé des situations délicates pouvant dégénérer en conflits interétatiques, sans la présence d'un droit positif et concret. Il paraît également nécessaire de préciser les instances internationales obligatoires destinées à résoudre les différends, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

184. Un autre grand dessein, également sur l'échelle mondiale, auquel notre organisation a été appelée à apporter sa contribution, est l'instauration d'un nouvel ordre économique fondé sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, sur le Programme d'action élaboré lors de la sixième session extraordinaire et sur les résultats de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

185. Il faut aussi souligner l'importance de la Conférence sur la coopération économique internationale, connue sous l'appellation de "dialogue Nord-Sud", qui est due à une initiative française, ainsi que de la quatrième session de la CNUCED qui a eu lieu à Nairobi. Enfin, il est significatif que la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo ait consacré une partie considérable de ses travaux au problème de l'instauration d'un nouvel ordre économique.

186. Cette activité reflète plus qu'une prise de conscience des grands problèmes économiques et sociaux qui doivent être résolus afin d'élever le niveau de vie des pays moins favorisés et, par là, d'assurer une stabilité économique et politique mondiale. Elle témoigne de la volonté de nous tous de donner à ces problèmes des réponses concrètes, justes et pratiques dans le cadre de l'interdépendance des nations.

187. Les problèmes auxquels nous aurons à faire face avant d'atteindre ce but sont grands et variés. Mais nous saurons les résoudre si nous sommes déterminés à mettre fin à la misère cruelle qui persiste dans diverses parties du monde.

188. Pour ce qui est de la Grèce, elle a été depuis toujours en faveur de l'instauration d'un ordre économique plus équitable et elle donnera son appui à toute initiative visant à la réalisation des aspirations des peuples en voie de développement. Car, il est difficile de prétendre au progrès, tant que des inégalités criantes subsistent entre les différents pays du monde et tant que des êtres humains sont privés du nécessaire dans une mesure qui porte atteinte à la dignité humaine et dégrade notre civilisation.

189. M. PESANTES GARCIA (Equateur) /interprétation de l'espagnol/ : Madame la Présidente, je ressens un vif plaisir à présenter, par votre intermédiaire, à M. Amerasinghe, les félicitations cordiales du Gouvernement de l'Equateur pour son élection bien méritée à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. La carrière remarquable de M. Amerasinghe dans le domaine international, son expérience et ses connaissances nous

permettent d'être certains que la tâche délicate qui lui a été confiée par les Membres des Nations Unies sera accomplie selon les aspirations de tous.

190. Je voudrais également rendre hommage au Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, qui a présidé aux travaux de la trentième Assemblée générale avec un tact et une efficacité qui méritent la reconnaissance générale.

191. Je voudrais exprimer les condoléances de mon pays à la République populaire de Chine à l'occasion de la disparition du président Mao Tsé-toung, meneur de peuple extraordinaire, de haute portée historique pour notre siècle.

192. Je voudrais aussi saluer de la façon la plus cordiale le nouvel Etat indépendant des Seychelles, dont l'entrée rapproche notre organisation de l'idéal de l'universalité. Je voudrais en même temps féliciter le Royaume-Uni, qui a su s'acquitter de son engagement en menant à bonne fin le processus d'indépendance de ce nouveau pays. Pour ce qui est de l'entrée d'autres membres, j'exprime l'espoir que le veto ne sera pas utilisé pour empêcher l'application totale du principe de l'universalité auquel l'Équateur attribue une importance fondamentale dans la réalisation des fins élevées de l'Organisation mondiale.

193. Nous participons aux travaux de l'organe mondial avec foi dans les idéaux des Nations Unies. La réalisation de ces principes nous permet de relever au mieux le défi que posent à notre génération les tensions nationales et internationales, l'injustice et l'inégalité. Nous voulons raffermir cet instrument dans le domaine de la collaboration internationale afin de parvenir au bien-être de tous les peuples et nous estimons essentiel que les Nations Unies prennent des mesures énergiques là où leur action est nécessaire, afin de résoudre des situations susceptibles de mettre en danger la paix. Dans le monde d'interdépendance où nous vivons, l'Organisation constitue l'instrument de l'action immédiate, en parallèle avec tous les efforts orientés vers le bien du plus grand nombre de personnes. Pour cette raison, nous estimons que l'action sur l'échelle mondiale la plus grande pour la coopération internationale et pour la paix doit passer par les Nations Unies. La reléguer à une position marginale contribuerait à affaiblir l'Organisation mondiale.

194. Nous sommes également conscients que les Nations Unies d'aujourd'hui ont de nouvelles perspectives et de nouveaux engagements qui diffèrent de ceux de 1945. Aujourd'hui, les activités sont plus larges, plus complexes, à cause de l'universalité croissante quasi totale de l'Organisation : les préoccupations dues à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, à la préservation et à l'utilisation rationnelle des ressources de la planète, à la préservation de l'environnement en tant que patrimoine de l'humanité; la question démographique et l'inquiétante équation population/ressources alimentaires dont la carence constitue des germes potentiels de conflits, et d'autres problèmes qui proviennent de l'inégalité entre pays riches et pays pauvres entraînant des rapports d'échanges commerciaux et des situations de dépendance, dont le règlement ne saurait tarder si nous voulons tous vivre dans un monde de paix.

195. Bien sûr, toute solution doit être trouvée conformément au statut d'être doué d'intelligence, à savoir par le

dialogue, la compréhension, un consensus et non par les méthodes inacceptables du terrorisme que nous réfutons en tant qu'affront à tous les pays, toute idéologie et tout groupe humain civilisé.

196. Pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il convient d'attaquer de la façon la plus résolue les facteurs qui les menacent. C'est là le point essentiel. Nonobstant, nous attribuons une importance toute spéciale au désarmement et nous mettons l'accent sur le besoin qu'il y a de voir désarmer les esprits afin de faire triompher un esprit authentique de compréhension comme le veut la Charte. A cette fin, l'Équateur sera toujours prêt à appuyer toute initiative dans ce domaine.

197. Si la paix politique est une trêve, la paix durable exige une organisation internationale juste afin d'assurer un meilleur mode de vie pour les peuples. Il n'est pas logique que les pays continuent d'investir des ressources gigantesques afin d'augmenter les arsenaux de tous types. Il y a un cri qui surgit du sein des Nations Unies, c'est la clamour pour la paix. Répondant à cet appel, le Gouvernement de l'Équateur accueillera avec plaisir toute proposition pour interdire les nouvelles armes de destruction massive ainsi que les essais d'armes nucléaires.

198. A cette occasion, mon pays forme des voeux pour que la Conférence du Comité du désarmement maintienne l'élan des négociations afin de parvenir à un prompt accord sur les mesures efficaces à l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage de toutes armes chimiques et à la destruction de celles existantes. Nous lançons un appel spécial à l'Union soviétique afin qu'elle signe le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, car l'Équateur est convaincu que la coopération des Etats détenteurs d'armes nucléaires est nécessaire dans l'intérêt d'une plus grande efficacité de tout traité qui établisse une zone à l'abri de tels éléments de destruction.

199. Il incombe aux Nations Unies de se faire entendre là où les droits de l'homme sont violés, là où se commettent des actes de génocide, de torture ou des sacrifices de vies humaines, là où des populations se voient déplacées, là où l'on prétend interposer des rideaux de silence et d'oppression. Je voudrais rappeler que le Gouvernement de l'Équateur apportera son appui au respect des droits de l'homme dans tous les pays sans exception. On ne peut suivre une politique préférentielle dans ce domaine, ignorant délibérément certains cas de violations des droits de l'homme et attirant l'attention sur d'autres.

200. La discrimination raciale s'oppose au plus élémentaire des sentiments humains et des concepts juridiques. Le Gouvernement et le peuple équatoriens le répudient.

201. Nous avons suivi avec préoccupation la situation en Rhodésie du Sud qui a, jusqu'à présent, entravé la satisfaction des aspirations du peuple du Zimbabwe. L'Équateur croit fermement à la nécessité de continuer à travailler avec zèle, esprit décisif et imagination afin de trouver les moyens qui puissent permettre de faire de cette juste aspiration des peuples une réalité. Nous croyons qu'il est important de continuer les efforts qui semblent faire progresser actuellement l'évolution, afin d'aboutir dans un bref délai à une

transition négociée et ordonnée menant au gouvernement de la majorité.

202. La question de Namibie ne souffre aucun retard. Les Nations Unies se sont engagées fermement à amener ce territoire et son peuple à l'indépendance totale et réelle. Par conséquent, la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité du 30 janvier 1976 doit être appliquée, sans aucune réserve, par l'Afrique du Sud. Sinon le Conseil devra adopter, en vertu de la Charte, les mesures appropriées. Cela est la dernière possibilité qui s'offre pour régler de façon pacifique et juste le problème de la Namibie, problème qui ne saura être réglé de façon satisfaisante si l'on continue à ignorer les intérêts du peuple namibien.

203. L'Equateur condamne les tueries et les actes de violence survenus en Afrique du Sud, rejette la pratique de l'*apartheid* qui va à l'encontre de tous les principes et buts des Nations Unies et qui viole l'engagement solennel des Etats Membres d'assurer le respect universel des droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous sans distinction de race.

204. Mon pays est préoccupé par la situation qui règne à Chypre et estime impératif que l'on progresse vers un accord. Nous espérons que les négociations menées par les deux communautés sous l'égide du Secrétaire général parviendront au succès que nous souhaitons tous afin que tous les Chypriotes puissent coexister en paix. Nous estimons à sa juste valeur le rôle de la force de paix envoyée par les Nations Unies afin de maintenir l'ordre et s'acquitter de tâches humanitaires en attendant la conclusion d'un accord.

205. Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, j'estime essentiel que tous les peuples de cette région, avec lesquels ma patrie maintient de sincères rapports d'amitié, continuent leurs efforts afin de parvenir à un accord pacifique. Il faut reconnaître que la situation dans cette zone constitue une menace grave à la paix du monde et qu'une solution globale du problème, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est nécessaire.

206. L'Equateur réaffirme sa position à cet égard : il rejette et condamne les conquêtes territoriales réalisées par la force; il ne peut accepter l'occupation de territoires pour exercer une pression sur l'adversaire, pour exiger des négociations ou pour refuser de les restituer tant qu'un accord n'a pas été signé. Il reconnaît le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance nationale, mais il considère également que l'Etat d'Israël, créé précisément par les Nations Unies, a droit à l'existence. Le Gouvernement équatorien renouvelle ses voeux pour que les parties en présence dans ce conflit puissent parvenir à trouver la voie d'une paix juste et durable dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

207. Les déplorables événements du Liban ont provoqué la consternation dans mon pays et nous formons des voeux pour que cesse la violence et que soient rétablies l'harmonie et la coopération pacifique entre tous les secteurs de cette nation progressiste.

208. Une autre question qui nous préoccupe profondément est celle qui a trait à la Corée. Nous sommes certains

que les parties intéressées renouveleront leurs efforts afin de promouvoir un rapprochement et des négociations franches et cordiales.

209. Le monde aujourd'hui éprouve heureusement une phase de détente relative dans laquelle les grandes puissances ont commencé à se faire des concessions réciproques afin d'assurer la paix mondiale. Il faut profiter de ce climat favorable et essayer d'éliminer définitivement les problèmes qui affectent la coexistence internationale.

210. En Amérique latine subsistent des problèmes qui compromettent la solidarité et sont préjudiciables à la paix et au développement de cette région — problèmes qui sont dûs à la prépondérance de certains pays ou à des considérations territoriales, à certains vestiges colonialistes que nous aimerions voir disparaître rapidement et définitivement. Je me référerai tout d'abord au problème qui affecte mon propre pays. Nous fondant sur des titres historiques et légaux et le besoin géopolitique pour le développement harmonieux de la région, nous réaffirmons notre droit de souveraineté sur le fleuve de l'Amazone. L'Equateur réitère dans cette auguste assemblée son fervent désir que soit trouvée une solution juste et prompte dans une atmosphère de compréhension mutuelle à cette question ainsi qu'à d'autres questions qui affectent la concorde interaméricaine, dont celle importante de la zone dite du canal de Panama, celle du Belize et des îles Malvinas, et d'autres, telle celle de la Bolivie, pays sans littoral.

211. La philosophie qui suit le Gouvernement de l'Equateur, dans sa politique nationale et internationale, s'identifie à la Déclaration sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international, qui expose le nouveau consensus mondial et les nouvelles tâches que doivent mener les Nations Unies en tant qu'organisation ainsi que chacun de ses membres en particulier, pour que les générations puissent à l'avenir se voir garantir un développement économique et social sur une base de paix et de justice.

212. Dans ce contexte universel, l'Equateur fait partie du monde en développement. C'est l'un des pays latino-américains qui représentent la civilisation occidentale dans ce groupe.

213. C'est un signe de notre temps que l'Equateur soit également membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole /OPEP/, conformément à l'exercice du droit de libre association émanant de sa souveraineté et de la défense de ses ressources naturelles.

214. Dans le contexte régional, l'Equateur est membre du plus ancien système international, le système inter-américain, et honore totalement ses engagements dans ce système. En temps voulu, s'identifiant aux autres pays de l'Amérique latine, l'Equateur a parrainé l'établissement du système économique latino-américain et il espère également renforcer l'Association latino-américaine de libre-échange parallèlement à tout processus d'intégration et de développement, régional ou sous-régional, qui nous concerne, tel que le Groupe andin auquel nous donnons notre appui chaleureux.

215. Dans le domaine économique et social, nous notons avec grand intérêt les progrès réalisés par le système des

Nations Unies. Sur le plan international, nous voulons soutenir l'encouragement des importations et des exportations en termes plus justes d'échanges et de transports. A cette fin, nous pensons que le moment est venu de mieux faire coïncider les plans de développement qui, bien qu'ils constituent actuellement une étape d'organisation interne, forment un cadre anarchique parfois contradictoire dans un contexte international. Voilà pourquoi nous avons été favorables à toute initiative et toute étude visant à créer des emplois productifs et suffisants dans les secteurs ruraux, urbains et semi-urbains. Nous sommes également préoccupés par le fait qu'au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement les réalisations aient été loin de répondre aux objectifs assignés : la preuve en est que, dans les domaines du commerce et du transfert des ressources financières aux pays en développement, les progrès ont été rares ou inexistant. L'absence de progrès réels dans l'application de la Stratégie internationale du développement et les perturbations qu'ont connues les relations économiques ces dernières années, les répercussions ont été graves dans les pays en développement, ont poussé la communauté internationale à reconnaître la nécessité d'établir un ordre économique plus juste qui permette de réaliser les objectifs du développement en éliminant la pauvreté, la misère et la faim qui sont le lot de la plus grande partie de l'humanité, réduite à mener une vie indigne de l'être humain.

216. Les dernières sessions de l'Assemblée générale ont fourni aux pays développés l'occasion de prouver leur volonté politique et leur désir de coopérer réellement en vue de faire progresser de façon importante les mesures visant à promouvoir un développement équilibré dans tous les pays. Mais on s'est heurté à des positions intransigeantes qui ont ralenti la marche des négociations visant à inscrire dans les faits les mesures prescrites par les résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée ainsi que par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, telles que le mécanisme visant à accélérer l'instauration du nouvel ordre économique.

217. Il ressort malheureusement des résultats obtenus jusqu'à présent au cours des négociations effectuées à l'ONU et dans d'autres instances réunissant pays développés et pays en développement qu'aucune mesure complémentaire importante n'a été décidée depuis l'adoption, à la septième session extraordinaire, de la résolution touchant le développement et la coopération économique internationale /résolution 3362 (S-VII)]. Il faut donc lancer un appel aux Etats industrialisés afin qu'ils coopèrent de façon efficace à la réalisation des objectifs fixés par les Nations Unies.

218. L'Equateur espère que les importantes initiatives de la Conférence Nord-Sud de Paris<sup>7</sup> porteront des fruits et que, à cette fin, les pays industrialisés feront preuve d'un esprit de coopération.

219. Le Gouvernement équatorien voit avec un intérêt particulier le nouvel engagement des Nations Unies concernant la défense de l'environnement, et croit, en particulier, que des progrès importants seront réalisés dans le domaine

du financement multilatéral des logements et de l'amélioration des établissements humains; à cet égard, le plan d'action de la Conférence mondiale de Vancouver<sup>8</sup> constitue un élément important dont il faut se féliciter.

220. Nous suivons avec un vif intérêt l'action menée par les Nations Unies pour ce qui est de l'importante question de l'analyse des pratiques des entreprises transnationales, qui touchent si durement les pays les plus faibles; nous croyons que les possibilités de contact et de discussion dans ce domaine doivent être élargies de façon à toucher tous les aspects constructifs et à pouvoir apporter les améliorations qu'exige la situation actuelle. A cette fin, il faut renforcer la Commission des sociétés transnationales dont le fonctionnement constitue un progrès important dans le système des Nations Unies.

221. Le Programme des Nations Unies pour le développement est l'instrument qui permet d'exécuter la politique économique et sociale dans le domaine du transfert des techniques et est, de fait, la présence la plus concrète de l'Organisation mondiale dans le monde en développement. Nous sommes heureux que le Programme ait surmonté ses difficultés financières et qu'il progresse sous une direction efficace et dévouée. Nous croyons qu'il faut renforcer le rôle des représentants résidents plus encore que ce qui est prévu par les termes du consensus<sup>9</sup>, comme le dit le rapport intitulé *Nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale*<sup>10</sup>, afin d'éviter la prolifération de fonds et de services qui devraient être fournis par un système unifié et coordonné.

222. Etant donné l'écart inquiétant que l'on constate entre pays développés et en développement, nous croyons qu'il faut mettre l'accent sur le transfert des techniques qui peut permettre de réduire les tensions et de remédier en partie aux carences. Nos universités, nos instituts, nos laboratoires sont prêts à participer à l'effort mondial afin d'améliorer notre capacité scientifique et technique actuelle et nous espérons que tant au niveau régional qu'international, on pourra avancer dans les divers travaux préparatoires de la conférence des Nations Unies sur la science et la technique en faveur du développement qui doit avoir lieu en 1979. Nous appuierons notamment les mesures concrètes qui seront proposées dans le domaine de l'application de la science et de la technique de façon à créer un nouvel ordre économique international qui tire pleinement parti du potentiel scientifique pour résoudre les problèmes clefs aux niveaux national, régional et mondial.

223. A cet égard, nous envisageons avec intérêt et soutiendrons la conférence sur la coopération technique entre pays en développement, qui doit avoir lieu à Buenos Aires au cours des prochaines années, car nous croyons que dans la région latino-américaine on est prêt à échanger les expériences et les solutions envisagées, notre monde étant interdépendant et chaque pays ayant quelque chose à apprendre et quelque chose à enseigner.

<sup>8</sup> Voir *Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7).

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, Supplément n° 1*, résolution 1530 (XLIX), annexe.

<sup>10</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.7.

224. Toutes ces questions sont liées aux propositions importantes faites par le monde en développement à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, dont nous espérons qu'elles seront largement prises en considération. Nous voudrions à ce sujet souligner que nous sommes favorables à la création d'un fonds de financement pour les stocks régulateurs des produits de base, dont le but est de parvenir à la stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement.

225. L'Equateur a été un pionnier dans la lutte internationale pour la défense de la souveraineté des Etats pour ce qui est de la mer territoriale et ses ressources marines et du patrimoine inaliénable des générations actuelles et futures. Depuis qu'il a signé la Déclaration de Santiago de 1952<sup>11</sup>, qui a transformé la pensée d'alors en matière de mer territoriale, il a parcouru un long chemin, et évolué de façon encourageante. Pendant des années, nous avons livré une lutte inégale, aux côtés des pays du Pacifique Sud, contre les grandes puissances de pêche résolues à méconnaître notre souveraineté sur la mer territoriale.

226. L'Equateur soutient, pour ce qui est de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins et océaniques au-delà de la zone de juridiction nationale, que l'étape du *res nullius* doit être considérée comme révolue et remplacée par le principe suivant lequel les ressources naturelles existant dans les fonds marins font partie du patrimoine commun de l'humanité. Ce principe doit être suivi d'effets pratiques et connaître un développement dynamique et juridique qui convienne afin que soit réalisé l'objectif essentiel : que tous les peuples, surtout les pays en développement, en retirent des bienfaits de façon réelle et équitable. L'Equateur maintient que le régime et le mécanisme international doivent être dotés de pouvoirs suffisants et exclusifs de contrôle pour ce qui est des activités d'exploration et d'exploitation de ces ressources.

227. Mon pays a défendu sa position territorialiste bien connue, sans porter préjudice à la recherche de la consolidation des droits des Etats riverains dans la zone dite économique exclusive, de façon à pouvoir garantir ainsi la souveraineté de l'Etat côtier, que l'Equateur estime devoir s'exercer jusqu'à une limite de 200 milles.

228. Notre pays, comme de nombreux pays en développement, tient particulièrement à ce que soit formulée une nouvelle convention sur le droit de la mer — qui devrait avoir une structure appropriée et être aussi complète que possible : c'est l'unique garantie des droits des Etats en développement sur les ressources marines, vivantes et non vivantes. Une nouvelle convention doit refléter la juste position des pays en développement dont l'idée fondamentale — celle de la souveraineté de l'Etat côtier sur toutes les ressources contenues dans ses eaux jusqu'à une distance de 200 milles — est de plus en plus adoptée par la communauté internationale. Il faut garantir la protection de ces ressources dans l'intérêt des peuples en développement.

<sup>11</sup> Déclaration sur la zone maritime. Voir *Annuaire de la Commission du droit international*, 1956, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1956.V.3, vol. I), 362<sup>e</sup> séance, par. 35.

229. Le moment est venu de faire une nouvelle revendication liée à la souveraineté des Etats sur une ressource naturelle, qui a fait l'objet d'une exploration récente et dont l'utilisation représente un énorme potentiel sur notre planète. Il s'agit de l'orbite synchronique géostationnaire. Comme d'autres pays, comme nous directement intéressés, nous estimons qu'il est indispensable et urgent d'établir un ordre juridique en la matière, de façon à assurer une utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques; il serait souhaitable de tenir une conférence internationale à ce sujet. La question touche surtout l'Equateur et une dizaine de pays de la région équatoriale du globe. Il ne devrait pas être permis de placer des engins appartenant à des pays ou des entreprises transnationales tels que des stations de radiocommunication, sans tenir compte de la souveraineté des pays situés sous cette orbite. Aussi bien, la partie de l'orbite géostationnaire qui se trouve sur des espaces maritimes qui ne sont pas soumis à la juridiction nationale doit être considérée comme étant un patrimoine commun de l'humanité et utilisée conformément aux principes adoptés par l'Assemblée générale en 1970 sur les fonds marins et océaniques (*réolution 2749 (XXV)*). Tant que progresse le traitement international de cette question, il faut que tous les renseignements techniques disponibles pour ce qui est des instruments placés en orbite dans l'espace situé au-dessus de ces zones soient immédiatement portés à la connaissance des pays de la zone.

230. L'Equateur a une vocation de paix, de liberté et de justice sociale. Il croit à la volonté de voir triompher une action commune à des fins constructives, dans la coexistence de toutes les nations. Nous sommes convaincus qu'il n'est qu'une condition humaine et un destin commun qu'il s'agit de réaliser dans l'harmonie en voyant se rapprocher de façon constante les pays et les régions; la cause de l'humanité doit en effet dépasser les différences conjoncturelles de développement, de revenus et de conceptions philosophiques des Etats.

231. L'intelligence de l'homme appliquée au développement scientifique et technique a permis de placer et de manier des instruments à 500 millions de kilomètres de notre planète, un fait sans précédent dans l'histoire du monde dont nous nous félicitons. Cependant, pour ce qui est du domaine social et de la pratique de la coexistence nationale et internationale, le progrès est dangeusement plus lent.

232. Nous nous retrouvons au sein de cette instance mondiale animés par l'espoir de trouver des solutions et d'une volonté commune de coopération, conscients de ce que nous laissons peut-être échapper à l'heure actuelle les dernières occasions de régler les grands problèmes qui affectent nos peuples.

233. Instaurer un nouvel ordre mondial sur la terre et sur la mer, voilà le défi de notre époque, celui que doit résoudre l'intelligence humaine d'aujourd'hui. Nous pouvons y réussir, pourvu que, nous, aux Nations Unies, nous nous acharnions à réaliser, avant qu'il ne soit trop tard, cette communauté de destin qui est la nôtre sur cette planète.

234. La PRESIDENTE (*interprétation de l'espagnol*) : Plusieurs représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Vous vous souviendrez que l'Assemblée générale, lors de la 4<sup>e</sup> séance plénière, avait décidé que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse devraient être limitées à 10 minutes.

235. M. LECOMPT (France) : Madame la Présidente, j'ai demandé la parole pour une brève mise au point relative à l'intervention prononcée hier soir (*10<sup>e</sup> séance*) par le Ministre des affaires étrangères des Comores. Comme il était tard, je crains que l'on n'ait pas bien vu que la délégation française avait aussitôt levé la main pour être entendue. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir bien voulu me permettre d'exprimer aujourd'hui ce qu'il ne nous a pas été possible de dire sur le moment.

236. Je bornerai ma déclaration à deux points. Sur le plan de la procédure tout d'abord, il a été décidé par le Bureau de notre assemblée, et par l'Assemblée elle-même, que l'affaire de Mayotte serait étudiée en séance plénière au cours de cette session. Bien que cette décision ait été prise en dépit de notre position, ma délégation participera au débat et elle ouvrira alors le dossier de l'affaire en question. Elle le fera sans réticence aucune, avec le désir de dissiper d'éventuels malentendus. Elle compte que la délégation comorienne voudra, de son côté, éviter les exagérations nuisibles à l'atmosphère dans laquelle il est souhaitable de maintenir un minimum d'échanges de vues.

237. Mon deuxième point, très bref, sera le suivant. Le Ministre des affaires étrangères des Comores a demandé quelles raisons importantes étaient à l'origine de la position actuelle de la France. Ces raisons ont uniquement, mais précisément, trait à l'interprétation qu'il convient de donner au principe de l'autodétermination. Ces raisons ne sauraient être sous-estimées et méritent attention. Ici ou ailleurs, les autorités françaises n'éprouveront aucune difficulté ni à exposer les problèmes qui se posent entre la France et la République des Comores ni à faire état de leurs efforts pour parvenir à des solutions mutuellement acceptables.

238. M. NOEL (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Je me réfère à la déclaration faite par le représentant du Bénin au cours du débat d'hier, et plus particulièrement à la question de la décolonisation. Le distingué représentant du Bénin a dit, et je le cite : "Les peuples du Sahara occidental, du Timor oriental, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Moluques du Sud ont été traîtreusement privés de leur liberté, de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance." (*10<sup>e</sup> séance, par. 342.*) Je saisiss l'occasion qui m'est donnée pour bien préciser que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est plus sous régime colonial. Nous avons accédé à l'indépendance le 16 septembre 1975, coupant notre dépendance vis-à-vis de l'Australie, et nous sommes devenus, ensuite, le 10 octobre de la même année, Membre des Nations Unies. En fait, c'est bien la deuxième fois que la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe en qualité d'Etat souverain à l'Assemblée générale des Nations Unies. J'espère donc que le représentant du Bénin a, en affirmant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'était pas indépendante, simplement commis une erreur par distraction, et non en y mettant une intention particulière. A toutes fins utiles, mon pays a une mission

avant des Nations Unies, 801, 2<sup>e</sup> Avenue (entre la 42<sup>e</sup> et la 43<sup>e</sup> rue), à New York.

239. M. TÜRKMEN (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé la parole afin de faire quelques observations touchant les inexactitudes et les distorsions contenues dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a déclaré que, lorsque la Grèce était en train de rétablir ses institutions démocratiques, Chypre fut envahie par une puissance garante. Il s'agissait, à l'évidence, de la Turquie. Si l'on suit cette séquence chronologique présentée par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, on doit inéluctablement conclure que c'est le gouvernement de M. Karamanlis qui a effectué le coup à Chypre. C'est bien sûr inexact. C'est la junte militaire d'Athènes qui a effectué le coup à Chypre, et ce coup a échoué par suite de l'intervention de la Turquie à Chypre. Je fais ressortir cela pour décharger le gouvernement de M. Karamanlis d'une grave accusation.

240. Ce que le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a dit au sujet de la démilitarisation des îles est pour le moins surprenant. Il a déclaré que les traités qui réglementent le statut de démilitarisation des îles ne stipulent en aucune façon que la Grèce doit abandonner son droit naturel à la légitime défense. Or, le texte des traités est clair. L'article 13 du Traité de paix de Lausanne précise qu'aucune base navale ni aucune fortification ne seront établies dans les îles Mytilène, Chio, Samos et Nikaria et que les forces militaires helléniques dans lesdites îles seront limitées au contingent normal, appelé pour le service militaire, qui pourra être instruit sur place, ainsi qu'à un effectif de gendarmerie et de police proportionné à l'effectif de la gendarmerie et de la police existant sur l'ensemble du territoire hellénique<sup>12</sup>. L'article 14 du Traité de paix signé entre l'Italie et les gouvernements alliés, qui conférait la souveraineté des îles du Dodécanèse à la Grèce, stipule que ces îles seront démilitarisées et le resteront<sup>13</sup>.

241. Le Ministre grec des affaires étrangères a dit aussi que les mesures défensives sur l'île avaient été prises après l'intervention à Chypre de la Turquie. Cela est tout à fait contraire à la réalité des faits. En fait, les mesures militaires dans les îles ont commencé bien à l'été dès 1964. Le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a cité les mots du Premier Ministre de la Turquie, mais hors contexte. Ce que le Premier Ministre, M. Demirel, avait voulu dire c'est simplement que la Turquie prenait les mesures de défense légitimes pour empêcher une invasion grecque. On ne saurait lui faire dire par là que la militarisation des îles n'est pas une menace pour la Turquie. Le Ministre grec des affaires étrangères, se référant à ce que le Ministre turc a déclaré au sujet de la mer Egée, mer commune entre la Grèce et la Turquie, a mal interprété le mot "common". Nous n'avons pas l'intention de faire de la mer Egée un lac greco-turc. Le mot "common" utilisé par le Ministre turc était uniquement dans le contexte du plateau continental, commun au sens que les deux pays doivent respecter leurs intérêts et droits communs. L'idée de faire un lac exclusif de la mer Egée est une idée proprement grecque et pour

12 Voir Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XXVIII, p. 21 et 22.

13 Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 49, n° 747, p. 13.

illustration de cela je voudrais citer le Ministre grec de la défense, M. Averof, qui déclarait, le 9 janvier 1975, "Les choses sont différentes lorsqu'elles concernent l'Egée qui est notre mer. Lorsque le besoin s'en fera sentir, notre politique sera militante, notre victoire complète."

242. Le Ministre grec des affaires étrangères a aussi contesté l'interprétation du Ministre turc au sujet de la résolution 395 (1976) du Conseil de sécurité et de la décision récente de la Cour internationale de Justice<sup>14</sup>. A cette heure tardive, je n'ai nullement l'intention d'ouvrir un nouveau débat quant au fond de ces questions, qui d'ailleurs ont été amplement débattues en d'autres occasions. Voilà pourquoi, sans vouloir développer la position de mon gouvernement sur ces questions, je me référerais simplement aux décisions récentes de deux organes internationaux, le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice, sur la question de la mer Egée.

243. Le 10 août, le Gouvernement grec a demandé une réunion du Conseil de sécurité. Dans la requête grecque pour une séance d'urgence, M. Bitsios, entre autres, déclarait :

"Mon intention est de dénoncer les activités de la Turquie, qui menacent la paix et la sécurité en Méditerranée orientale, et de demander au Conseil de faire appel à la Turquie pour qu'elle y mette fin.

"...

"La question que doit trancher le Conseil de sécurité est celle de savoir si ces actes constituent une provocation et représentent un danger pour la paix. Pour nous, les zones où opère le Sismik-I ne sont pas contestées. Elles font partie du plateau continental grec.

"...

"C'est pourquoi il faut maintenant que le Conseil de sécurité lui dise de mettre fin à ses actes de provocation. Les Nations Unies n'ont pas agi assez rapidement pour mettre un terme à la tragédie de Chypre, mais elles peuvent maintenant empêcher une nouvelle tragédie dans la mer Egée. C'est dans cet espoir que la Grèce a porté la question devant le Conseil de sécurité<sup>15</sup>."

244. Lorsque le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a parlé devant le Conseil le lendemain, il a déclaré :

"Le Gouvernement grec... formule... l'incroyable allégation que la Turquie commet une violation des droits souverains de la Grèce sur le plateau continental de la mer Egée. Cette allégation est, bien sûr, fondée sur l'hypothèse que le plateau continental de la mer Egée appartient entièrement et exclusivement à la Grèce. En réalité, les deux pays ayant des revendications opposées sur le plateau continental de la mer Egée, aucune allégation unilatérale de la part de la Grèce, aucune intimidation militaire et aucune tentative de désorienter l'opinion

publique mondiale ne sauraient lui conférer la souveraineté sur les régions qu'elle revendique. Jusqu'à ce que soit délimité le plateau continental, les revendications respectives de la Turquie et de la Grèce ont une validité égale, et cette question ne pourrait être résolue que par des négociations<sup>16</sup>."

245. Et je voudrais citer la partie du dispositif de la résolution 395 (1976) adoptée le 25 août par le Conseil de sécurité, après deux semaines de consultations laborieuses et approfondies :

*"Fait appel aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie pour qu'ils fassent preuve de la plus grande modération dans la situation présente;*

*"Demande instamment aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire les tensions actuelles dans la région de manière à faciliter le processus de négociation;*

*"Demande aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie de reprendre des négociations directes sur leurs différends, et les prie instamment de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir que celles-ci aboutissent à des solutions mutuellement acceptables;*

*"Invite les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie à continuer à cet égard à tenir compte de la contribution que des instances judiciaires compétentes, en particulier la Cour internationale de Justice, sont qualifiées pour apporter au règlement de tout différend d'ordre juridique subsistant qu'ils pourraient identifier dans le contexte de leur litige actuel".*

246. Il serait superflu d'interpréter la résolution 395 (1976); elle est suffisamment claire. Le Conseil de sécurité n'a pas accepté les allégations de la Grèce. Par une décision simultanée, le Gouvernement grec s'est adressé à la Cour internationale de Justice afin que des mesures intérimaires soient prises pour arrêter les activités du vaisseau civil turc qui mène des activités d'exploration dans la mer Egée.

247. La Cour a décidé, quant aux mesures intérimaires demandées par la Grèce, que les circonstances telles qu'elles se présentaient à la Cour ne semblaient pas justifier l'exercice de son pouvoir en vertu de l'Article 41 de ses statuts ni d'intimer des mesures intérimaires de protection. La décision de la Cour que je viens de résumer est claire au-delà de toute ambiguïté. Elle se passe de commentaires aussi et la demande de mesures intérimaires de la Grèce est donc apparue sans aucun fondement juridique.

248. Le Ministre grec des affaires étrangères, à notre stupéfaction, a aussi cité ce que le Ministre des affaires étrangères de Turquie avait dit de l'élément démographique à propos du plateau continental de l'Egée. M. Çağlayangil avait dit que, comparés à quelque 100 000 Grecs qui vivent dans les îles Egée, 10 millions de Turcs vivent le long de la côte Egée, dont la prospérité est étroitement liée au potentiel du plateau continental grec et il l'a dit pour illustrer trois idées : l'injustice de la prétention grecque au

<sup>14</sup> Plateau continental de la mer Egée, mesures conservatoires, ordonnance du 11 septembre 1976, C.I.J. Recueil 1976, p. 3.

<sup>15</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1949<sup>e</sup> séance.

<sup>16</sup> Ibid., 1950<sup>e</sup> séance.

pouvoir total sur l'Egée, l'étendue de l'intérêt que porte la Turquie à la mer Egée et, enfin, qu'un règlement équitable doit être cherché. Il est stupéfiant que le Ministre des affaires étrangères de Grèce mette en cause une approche aussi raisonnable fondée sur des faits.

249. J'aimerais, pour conclure, dire que les politiques de la Grèce dans l'Egée et Chypre démontrent à l'envi ses objectifs d'agrandissement et d'expansion. M. Panayiotis-Lambrias, l'un des principaux conseillers du Premier Ministre, M. Karamanlis, avait dit, dans une interview accordée au correspondant du *New York Times* parue le 29 août 1976, que pendant des siècles la principale idéologie grecque était la "mégalidé", c'est-à-dire la grande idée qui consiste à recapturer toutes les terres qui, à l'époque classique, étaient habitées par des Grecs, et qu'elle ne s'était déroulée qu'il y a deux ans, avec la crise chypriote. Etrange déclaration, car les Grecs avaient déjà affirmé antérieurement que la "mégalidé" avait été enterrée dès 1923 lorsque la Grèce et la Turquie ont fait la paix; eh bien, pour une idée enterrée depuis 51 ans, elle nous semble être extrêmement vivante.

250. La PRESIDENTE (*interprétation de l'espagnol*) : Je me permets de rappeler à l'orateur qu'il avait été décidé à la 4<sup>e</sup> séance de l'Assemblée générale d'allouer 10 minutes au maximum aux droits de réponse. Ces 10 minutes sont déjà dépassées et je le prierai de bien vouloir terminer.

251. M. TÜRKMEN (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne répondrai pas à ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de la Grèce sur la question de Chypre, car je veux épargner à l'Assemblée un deuxième droit de réponse et un échange d'arguments à cette heure tardive.

252. M. MZE (Comores) : En réponse à la déclaration que vient de faire le représentant de la France, je tiens à préciser que la délégation comorienne maintient son intervention dans sa forme et son esprit, et n'entend rien retirer de ce qui a été dit. A la 10<sup>e</sup> séance, le Ministre des affaires étrangères de l'Etat comorien a posé ici un certain nombre de questions auxquelles le représentant de la France devrait répondre sans aucune ambiguïté. Pour l'heure, nous n'avons pas l'intention d'ouvrir ni le dossier ni un débat qui viendront devant cette assemblée en leur temps. Je tiens à réaffirmer ici que le peuple comorien et son gouvernement ne reconnaissent aucune légitimité à la présence française dans l'île comorienne de Mayotte; cette présence découle de la puissance et d'une volonté délibérée du Gouvernement de la France.

253. M. PAPOULIAS (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Madame la Présidente, mon distingué collègue de la Turquie a, une fois de plus, déformé les mots, du moins, le sens des mots prononcés par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Nous savons tous que les Turcs ont débarqué à Chypre le 20 juillet et que la junte s'est effondrée le 23 juillet. La légalité et la paix auraient dû être rétablies à Chypre. Or, nous savons tous que la Turquie a perpétré une attaque désastreuse et catastrophique contre Chypre le 14 août 1974. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale le proclament à haute et intelligible voix; aussi, il serait inutile de jouer sur les mots. Le drame chypriote est trop important pour devenir un jeu de l'esprit.

254. Quant à la prétendue militarisation des îles grecques, il faut bien dire à l'Assemblée que les restrictions prévues à l'article 13 du Traité de Lausanne visent "le maintien de la paix" et qu'on ne pouvait en aucune circonstance les interpréter comme impliquant que le maintien de la paix est une obligation unilatérale de la Grèce ou que le but du Traité de Lausanne de 1923 et du Traité de Paris de 1947 était de placer l'île à la merci de la Turquie et de faciliter l'expansionnisme turc. C'est peut-être bien là la thèse turque mais elle serait contraire aux dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux dispositions des traités eux-mêmes qui lient aussi bien la Turquie. C'est cette dernière et non la Grèce qui viole les traités et la Charte des Nations Unies en menaçant la sécurité des îles et, partant, la paix et la sécurité dans la région. Les mesures de défense élémentaires prises par les Grecs cadrent parfaitement avec l'Article 51 de la Charte et l'esprit et la forme des traités de Lausanne et de Paris.

255. Le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, dans son intervention au Conseil de sécurité, le 13 août 1976, a cité de façon précise et pertinente des déclarations qui ont été faites à maintes reprises par des membres du Gouvernement turc et d'autres hauts fonctionnaires ou chefs militaires qui contiennent des menaces directes contre les îles grecques. Le côté turc n'a jamais démenti. Point n'est besoin à cette heure de les répéter ici à l'Assemblée générale; elles figurent au procès-verbal. Mais, afin de démontrer à quel point les affirmations turques sur la remilitarisation des îles par les Grecs, qui représenterait une grave menace pour la Turquie, sont dénuées de fondement, je voudrais citer une fois de plus une source turque. Dans une déclaration au journal *Politica* d'Istanbul, le 19 août 1976, le général commandant de la quatrième armée de l'Egée, disait que l'armée d'Egée avait une force de frappe considérable puisqu'elle comptait un effectif de 123 000 -- je répète 123 000 -- hommes, c'est-à-dire plus que la totalité des forces terrestres armées grecques. La force de cette armée, appuyée par de nombreux bateaux de débarquement, démontre clairement que ce sont les îles -- et non la Turquie -- qui sont menacées d'invasion, en violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte et de l'Acte final d'Helsinki.

256. C'est un fait que nous ne voudrions pas qu'il y ait ici de malentendus et de confusions du genre de ceux qu'on a essayé de créer ici à propos de l'expression "mer commune". Les deux pays -- Grèce et Turquie -- sont riverains de la mer Egée. Cela ne veut pas dire que le plateau continental de la mer Egée soit commun à ces deux pays. Cela n'a jamais existé nulle part dans le monde. Une telle notion est, c'est le moins que l'on puisse dire, nouvelle et non reconnue par les traités existants ou le texte unique de négociation du Droit de la mer. Que la Grèce et la Turquie soient des Etats côtiers de l'Egée signifie simplement qu'il faut délimiter les zones respectives du plateau continental. Voilà de quoi il s'agit. Au lieu d'essayer de détourner la question, la Turquie ferait bien mieux de suivre les règles internationales et la pratique d'usage.

257. Pour ce qui est de la démographie, je ne crois pas que j'aille à parler longuement, car l'Assemblée générale sait parfaitement ce que l'on veut dire exactement lorsqu'on se place dans le contexte de relations entre pays voisins. Les théories de l'espace vital, de la démographie et les autres

considérations entrant en ligne de compte dans cette affaire sont malheureusement exactement celles qui ont déclenché la séquence tragique des événements, il y a 30 ans. C'est justement la répétition de ces événements que notre Charte cherche à éviter. Il est déplorable que de telles théories soient de nouveau avancées dans cette auguste assemblée. Pour ce qui est de la résolution 395 (1976) du Conseil de sécurité et de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, je n'aurai pas répondu car je ne crois pas que le Ministre des affaires étrangères de la Grèce ait dit quoi que ce soit de ce genre. Je ne sais pas d'où M. Türkmen a tiré ce qu'il considère être une citation. Mais, à l'entendre, on pourrait croire que le Conseil de sécurité ne se réunit que pour le plaisir. Or, selon le paragraphe 1 de la résolution 395 (1976), le Conseil de sécurité "fait appel aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie pour qu'ils fassent preuve de la plus grande modération dans la situation présente". De toute évidence, en recommandant la modération, le Conseil de sécurité fait allusion à une situation précise. Même si l'on essaie de déformer ces faits, il s'agit bien sûr des activités de Sismik-I. Tout le monde en est parfaitement conscient; le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni uniquement pour palabrer sur des questions abstraites; ce n'est pas sa coutume. Il en va de même du paragraphe 2. Voilà pourquoi je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je m'étende longuement sur le sens de la résolution 395 (1976) du Conseil de sécurité.

258. Quant à l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, elle contient 42 paragraphes; elle est donc très complexe et je crois que ni l'heure ni le lieu ne se prêtent à de longs commentaires sur cette décision. Qu'il me soit permis cependant d'en dire un mot. Si la Cour internationale de Justice n'a pas pris les mesures demandées par la Grèce, c'est que celle-ci avait décidé de venir traiter de la question devant le Conseil de sécurité dans un souci de paix. Il est évident qu'on ne peut pas interpréter cette décision et le recours aux méthodes de négociation pacifiques prévues par la Charte à la défaveur du seul pays qui, précisément, ait essayé de les appliquer. Je ne crois pas que les propos de notre collègue de la Turquie aient apporté beaucoup d'éléments nouveaux ou que celui-ci ait en aucune façon réfuté les assertions du Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

259. M. LECOMPT (France) : Je ne tenais pas à reprendre la parole. Mais, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il est parfois utile de dissiper d'éventuels malentendus. J'ai annoncé que ma délégation prendrait part au débat sur le point 125. Cela veut dire naturellement qu'elle répondra aux questions posées hier par le Ministre des affaires étrangères des Comores. Comme il lui faudra nettement plus de 10 minutes, je ne vois pas comment on pourrait me demander de répondre dès maintenant, au risque de violer le règlement intérieur de notre assemblée. Je pense que mon collègue des Comores comprendra certainement ce point.

260. Je ne chercherai pas non plus à avoir le dernier mot dans cette petite discussion et à prendre trop de temps de

notre assemblée. Laissez-moi simplement exprimer une préoccupation à l'idée que mon collègue comorien, dans l'intervention qu'il vient tout juste de faire, a parlé d'une volonté délibérée de mon gouvernement de séparer l'île de Mayotte de l'Etat des Comores. J'aurai, là encore, l'occasion d'expliquer et de montrer qu'il n'y a, en aucun cas, dans cette affaire, une volonté délibérée du Gouvernement français.

261. M. TÜRKMEN (Turquie) *[interprétation de l'anglais]* : Je ne ferai que deux brefs commentaires à propos de la déclaration de l'Ambassadeur de la Grèce.

262. Il est extrêmement regrettable que l'Ambassadeur de la Grèce ait décidé de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Turquie en essayant vainement de défendre ce qui est une violation flagrante de ses engagements internationaux : la militarisation des îles de la mer Egée orientale. Il s'agit uniquement d'une affaire intérieure de la Turquie ou, en l'occurrence, il s'agit pour chaque pays de décider librement de l'importance et du déploiement de sa force armée. Mais la Grèce a signé en toute liberté un traité qui l'oblige à respecter le statut démilitarisé des îles de la mer Egée orientale.

263. Deuxièmement, le représentant de la Grèce a parlé du fait que le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a évoqué le facteur démographique. Il y avait vu un rappel de la théorie politique de l'espace vital. Je crois qu'il aurait mieux fait d'éviter une telle allusion. L'histoire de la République turque, depuis sa fondation, est claire. La Turquie ne s'est jamais lancée dans une politique d'agression. Elle a respecté l'intégrité territoriale de tous les pays. Je ne peux pas dire qu'il en va de même pour la Grèce. L'histoire de la Grèce, depuis 1923, s'est discréditée par de nombreuses théories fascistes; c'est pourquoi je pense que les Grecs devraient être plus prudents lorsqu'ils attribuent aux autres les intentions qui ont été celles de leur propre gouvernement, de temps en temps.

264. Il est ridicule de conclure que, puisque nous avons dit qu'il y a 10 millions de Turcs sur les côtes de l'Egée de la Turquie et seulement quelques centaines de milliers d'habitants dans les îles, cela revient à présenter des revendications politiques dans la mer Egée. Je crois qu'ils estiment que le Gouvernement turc pense de la même façon que le Gouvernement grec parce que le Gouvernement grec a suivi une politique d'annexion de l'île de Chypre du fait que la majorité de la population est grecque. Nous ne sommes pas le Gouvernement grec. Nous n'avons pas avancé, nous, cet argument d'ordre démographique pour justifier une politique expansionniste de ce type. Nous avons évoqué le fait uniquement dans le contexte économique pour souligner le besoin d'un partage équitable des ressources du plateau continental.